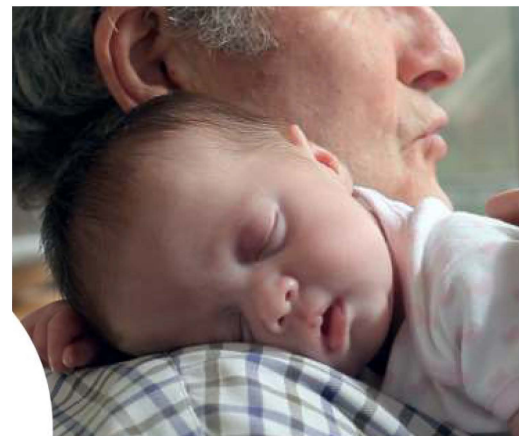
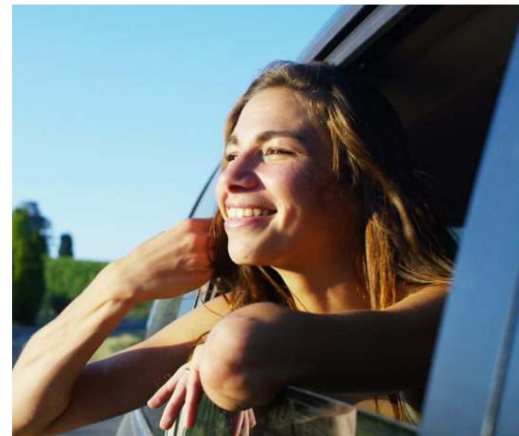
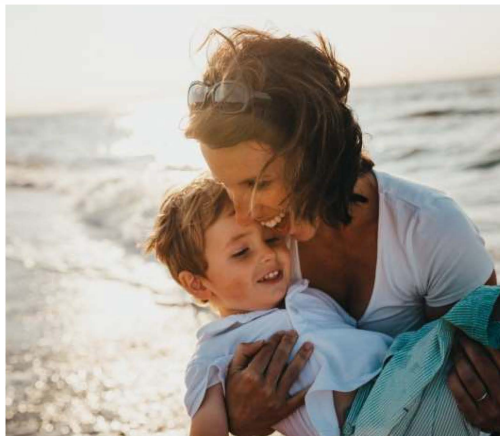
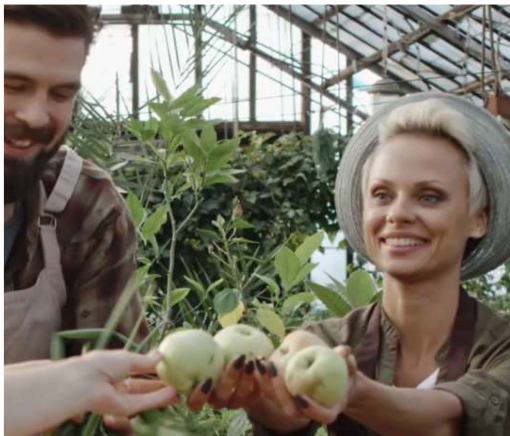


BILAN RSE 2021

Extrait du document
d'enregistrement universel



SOMMAIRE

1	POLITIQUE DE GROUPAMA EN MATIERE DE RSE	2
2	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	3
2.1	La RSE au cœur de notre modèle d'affaires	3
2.2	Enjeux RSE et risques associés	5
2.3	Adaptation au changement climatique : l'empreinte écologique du Groupe	22
2.4	La taxonomie européenne	25
2.5	Tableaux et notes	29
3	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	38

1. POLITIQUE DE GROUPAMA EN MATIÈRE DE RSE

Répondre aux enjeux sociétaux s'inscrit pleinement dans l'histoire de Groupama, mutuelle d'assurance depuis toujours portée par ses valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité. Le Groupe est centré sur l'humain et la satisfaction clients, comme l'indique notre raison d'être : Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance. Pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables.

Ces deux dernières années, nos actions et gestes initiés lors de la crise sanitaire et économique illustrent parfaitement ce sens du partage et du soutien en faveur des parties prenantes.

Ancré dans les territoires, Groupama est ainsi un Groupe attentif à son environnement et inscrit son action dans la durée. Nous percevons la démarche RSE comme un facteur d'engagement de nos salariés, d'innovation, d'efficacité opérationnelle et de renforcement de la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

2021 est le terme du plan-cadre RSE du Groupe pour les 3 dernières années. Son objectif était de mobiliser le plus grand nombre pour un développement durable partagé, au service des enjeux stratégiques du Groupe. Le bilan RSE 2021 et l'évolution depuis 2019 sont présentés dans la Déclaration de performance extra-financière.

› Employeur attentionné et engagé pour la réussite collective

Depuis plusieurs années, au-delà du statut social de qualité (protection sociale, épargne salariale...), Groupama a pris de nombreux engagements d'employeur responsable relevant des enjeux sociaux de la RSE, tels que l'égalité professionnelle, la non-discrimination et la promotion de la diversité, l'emploi des travailleurs handicapés et la qualité de vie au travail, tout en confortant l'engagement des collaborateurs. Cette dynamique se poursuit, au niveau du Groupe et des entreprises, notamment en renforçant le recrutement de nouveaux profils, l'intégration, l'employabilité et l'adaptabilité des collaborateurs, dans un contexte de fort développement du numérique. Le Baromètre interne Groupe (BOG) biannuel permet d'apprécier l'évolution du niveau d'engagement des collaborateurs : les résultats de celui de mars 2021 sont remarquables, avec 81 % taux de participation des salariés (France et international), soit + 4 points / 2018 et un taux d'engagement (et de confiance) de 81 %, + 5 points/2018.

En matière de responsabilité d'employeur au cours de la crise qui est survenue en 2020, prolongée en 2021, les objectifs clés ont été de préserver la santé des collaborateurs, maintenir la cohésion des équipes et assurer la permanence de l'activité.

› Assureur créateur de solutions et services durables

Groupe pionnier, Groupama développe des produits et services d'assurance et financiers qui répondent aux grands enjeux de société, comme la mobilité, le soutien à l'entrepreneuriat, les risques liés au numérique, l'incitation aux comportements responsables, la gestion d'une protection sociale durable (retraite, santé), les problématiques liées au vieillissement de la population (assistance, dépendance, retraite) et une gestion d'actifs qui intègre des critères environnementaux (dont le climat), sociaux et de gouvernance (ESG). Aujourd'hui, Groupama s'engage à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs sociétaux dans la conception de ses offres, à travers l'innovation. Au-delà des offres,

l'objectif est de continuer à développer une relation responsable fondée sur le conseil dans la durée, la transparence, l'accessibilité, les services et sur une politique de prévention tous azimuts – sécurité des biens et des personnes, santé, prévention des risques climatiques... – et déclinée en actions locales au plus près de nos clients particuliers, professionnels, dont ceux de l'agriculture, entreprises et collectivités.

› Partenaire solidaire auprès des communautés et des territoires

La proximité est au cœur de l'histoire et du fonctionnement de Groupama, par son organisation décentralisée et ses entreprises fortement implantées dans les régions. Elles permettent un dialogue permanent entre élus, sociétaires et clients, collaborateurs et parties prenantes. Groupama consolide son modèle mutualiste au service des territoires. Au-delà des actions de prévention de proximité, les entreprises du Groupe sont pleinement engagées, via notamment des partenariats, dans l'accompagnement du développement de l'initiative économique et dans de très nombreuses actions de solidarité.

Groupama contribue ainsi depuis plus de 20 ans, avec la fondation Groupama pour la santé, à la lutte contre les maladies rares, l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le Groupe soutient également la création cinématographique via la fondation Gan et des actions solidaires à Madagascar.

Tout au long de cette année 2021, comme en 2020, les 31 000 collaborateurs de Groupama sont restés mobilisés sans interruption pour accompagner nos clients et nos partenaires avec le soutien de nos 30 000 élus mutualistes.

› Acteur responsable de la transition écologique

Le Groupe a engagé des actions pour accentuer la réduction de son empreinte environnementale. Ainsi, nous poursuivons nos efforts et diminuons nos émissions de CO₂, via l'efficacité énergétique et l'usage économe des ressources (consommations énergétiques et de papier, déplacements...). Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama développe depuis plusieurs années des actions qui soutiennent l'éco-responsabilité de ses clients et fournisseurs, par : ses offres innovantes d'assurance et financières (via la tarification comportementale, l'assurance d'énergies renouvelables, les produits d'épargne, aujourd'hui 27 fonds labellisés ISR à notre gamme et un fonds labellisé GreenFin), des actions de prévention et de sensibilisation et dans ses contrats d'achats. Il en est de même de la politique d'investissements qui intègre la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Notre patrimoine forestier représente un puits de carbone de plus de 10 millions de tonnes (CO₂).

L'empreinte écologique du Groupe sera également fonction de l'évolution probable des comportements des collaborateurs, avec l'effet diffus des campagnes régulières sur les éco-comportements et les nouvelles habitudes prises lors de la crise sanitaire.

Le schéma général de la stratégie RSE pour les prochaines années, 2022-2024, a été validé par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles le 16 décembre 2021. Il est présenté dans ses grandes lignes dans la Déclaration de performance extra-financière.

2. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2.1 LA RSE AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

GROUPAMA, NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

ASSUREUR MUTUALISTE DES TERRITOIRES, DANS UNE DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DURABLE DES SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

NOS RESSOURCES

HUMAINES

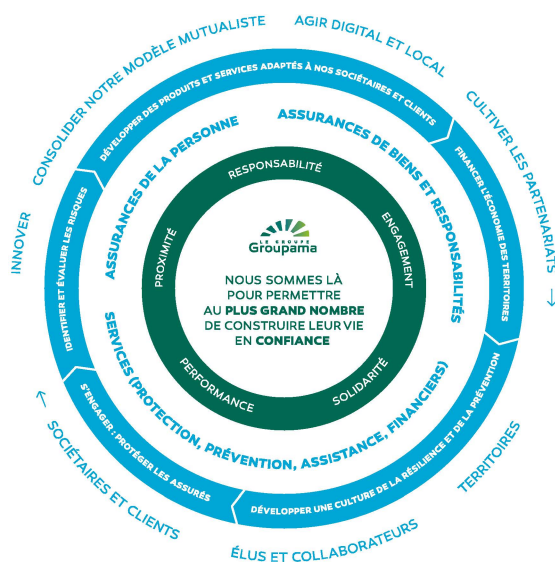
31 000 collaborateurs
30 000 élus représentants les sociétaires

FINANCIÈRES

Primes : **15,5 Md€**
Placements d'assurance : **91,7 Md€**
Fonds propres : **10,7 Md€**
Certificats mutualistes : **638 M€**
Taille du bilan : **104,5 Md€**

ORGANISATIONNELLES ET INTELLECTUELLES

- Organisation mutualiste à 3 niveaux, fondée sur le sociétariat électif et le système de réassurance interne : **2 700** caisses locales
13 caisses régionales et spécialisées
1 caisse nationale de réassurance, Groupama Assurances Mutuelles, organisme professionnel agricole
 - Expertises (ex. modèles actuariels), savoir-faire (120 métiers différents)
 - Partenariats économiques, académiques et institutionnels dans toutes les régions
 - Entreprises et réseaux en « phygital » : **2** marques complémentaires
40 entreprises (caisses régionales, caisse nationale et filiales spécialisées par métier ou de distribution)
3 000 agences Groupama et Gan ; distribution multi-canal complète
Centres de décision en région, SI et Centres d'appel répartis en France
À l'international, dans 10 pays : réseaux salariés, agents, courtiers
- > **un maillage territorial dense, des communautés d'entraide humaines, proches et solidaires, au plus près des besoins des sociétaires et des clients**



Données au 31/12/2021

NOTRE CRÉATION DE VALEURS

HUMAINES

1,5 Md€ versé en salaires et charges
9 sur 10 : salariés formés chaque année
81 % de taux d'engagement (baromètre interne 2021)

FINANCIÈRES

Résultat net positif : **493 M€**
Résultat opérationnel positif : **461 M€**
Ratio combiné non-vie : **98,3 %**
Notation financière : **A**, pers. positive
Ratio de solvabilité : **271 %** (avec mesure transitoire)

SOCIALES ET SOCIÉTALES

- Protection du plus grand nombre
11,5 M d'assurés (sociétaires et clients)
11,3 Md€ de prestations versées
+ de 10 000 missions de prévention
- France :
1^{er} assureur de l'agriculture (un exploitant sur 2) et des communes (18 700)
2^{ème} assureur santé individuelle
3^{ème} en habitation (**3,5 M** de logements)
4^{ème} en auto (3,9 M de véhicules)
- Contribution aux territoires :
25 000 emplois France
40 M€ Contribution économique territoriale
11 M€ mécénat en 2020 (dont actions Covid)
- International : parmi les **10 premiers** en Italie, Hongrie, Roumanie, Chine, Turquie

ENVIRONNEMENTALES

91 Md€ gérés en Investissement Responsable (critères ESG, encours GAM)
1,040 M€ en green bonds (filiales France)
10,4 Mt de CO² stockés dans **21 570 ha** de forêts gérées durablement

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Plus de 85 % de l'activité du Groupe est réalisée en France ⁽¹⁾ ; sur le total du chiffre d'affaires en 2021⁽²⁾, l'assurance de personne représente 48,4 %, l'assurance des biens et responsabilités 50,1 %, les activités financières 1,5 %. L'effectif du Groupe est de 31 000 salariés ⁽³⁾ dont 80 % travaillent en France.

2.1.1 Une dynamique de responsabilité depuis les origines de notre Groupe

La politique de développement durable de Groupama prend ses racines dans l'identité même du Groupe, celle d'un assureur mutualiste d'origine agricole. Le Groupe a été créé par des agriculteurs pour leurs propres attentes et s'est transmis de génération en génération depuis plus de 100 ans.

Bâti ainsi par et pour ses sociétaires et fort de la responsabilité des élus et des salariés, Groupama est fondamentalement une société de personnes qui a toujours placé l'humain au centre, avec l'engagement d'accompagner et de satisfaire les besoins de protection au cours de la vie – protection des personnes et des biens – dans un monde qui change constamment.

Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec les parties prenantes fait partie de notre engagement quotidien d'entreprise responsable. Il se retrouve pleinement dans l'activité d'assurance – en apportant notamment des solutions pour faire face aux défis de la société d'aujourd'hui, comme la transition démographique et l'accessibilité de l'assurance, le changement climatique et la transition énergétique, la révolution numérique, la crise pandémique actuelle – mais également au-delà du cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités et en contribuant au développement économique. Groupama est ainsi – historiquement et intrinsèquement – un acteur socialement responsable.

2.1.2 Nos valeurs et notre raison d'être

Notre ADN mutualiste et notre façon d'exercer nos métiers prennent appui dans des valeurs qui correspondent aux attentes sociétales de notre époque : proximité, responsabilité, engagement, performance et solidarité. Elles s'exercent au quotidien, au service de notre objectif central et permanent : notre raison d'être ; elle a été formulée en 2018 : Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance. Pour cela, nous sommes fondés sur des communautés d'entraide humaines, proches et responsables.

La raison d'être s'inscrit dans la durée ; elle est partagée avec les élus et les collaborateurs et constitue une dynamique collective, qui fédère et qui motive.

Groupama développe ainsi un modèle inclusif, avec une volonté de construire, d'entreprendre, pour apporter à tous les acteurs responsables des solutions performantes, durables, conformément à l'esprit d'origine de la mutuelle fondée par des agriculteurs-entrepreneurs. Il s'agit d'une mobilisation citoyenne autour de la volonté d'entreprendre pour faire face aux aléas et créer de la confiance.

2.1.3 Notre ambition

Les valeurs et la raison d'être donnent le cadre général de notre action. Le Groupe s'est donné deux grandes orientations qui mobilisent son énergie et ses moyens, afin d'assurer la pérennité de notre rôle d'acteur financier responsable : d'une part cultiver notre esprit pionnier, notamment continuer à innover afin de permettre à nos sociétaires et clients de construire leur vie en confiance et d'autre part consolider notre modèle mutualiste efficace et durable, fondé sur nos valeurs.

La RSE participe pleinement de ces orientations, en confortant l'engagement de nos collaborateurs, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. Et la RSE contribue de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.) de l'entreprise.

Tous ces éléments se retrouvent dans les plans stratégiques et opérationnels du Groupe, à savoir les cinq grands piliers identifiés de notre projet stratégique – garder la proximité client en réenchantant la relation avec eux, renforcer notre capacité de distribution, faire davantage de Groupama une marque de référence, optimiser l'efficacité de notre modèle industriel en s'adaptant avec plus de rapidité et mobiliser davantage encore les acteurs du Groupe dont les collaborateurs sur la performance au service de nos clients. Des actions prioritaires ont été définies dans ce cadre stratégique.

2.1.4 Notre modèle d'affaires, créateur de valeurs pour les hommes et les territoires

Le modèle économique de Groupama est créateur de valeurs, dans la durée, au bénéfice de ses parties prenantes : clients/sociétaires, collaborateurs et partenaires dans les territoires.

Groupama est un des leaders de l'assurance en France et présent dans dix autres pays. Son utilité sociétale réside naturellement dans la nature de notre métier, la protection financière, pilier de l'activité économique et il est plus que cela car acteur de la vie sociale, créateur de liens entre les personnes et les communautés.

Le maillage – humain, physique, organisationnel – constitue un atout fort : la proximité géographique est une des caractéristiques majeures de notre modèle.

Groupama est en France le seul assureur à structure territoriale décentralisée, basée notamment sur des caisses locales regroupant les sociétaires et des caisses régionales qui sont des entreprises régionales autonomes, responsables et solidaires entre elles *via* notamment le mécanisme de la réassurance.

Et la solidité financière du Groupe, illustrant la qualité de la gestion et gage de durabilité, a été maintenue en 2021 à un haut niveau, dans le contexte de crise : l'agence Fitch a confirmé à nouveau la notation de Groupama, à « A » (Strong) et a relevé la perspective de « Stable » à « Positive ».

(1) Outre la France, Groupama est présent en Italie, Turquie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Bulgarie, Grèce, Tunisie (participation de 35 % dans un Groupe), Chine (sous forme de JointVenture) et depuis 2020 en Croatie.

(2) % de répartition arrondis.

(3) Soit en ajoutant à l'effectif du périmètre combiné stricto sensu les effectifs des sociétés CIGAC, Cofintex 6, SDGAC, Centres Centaure, CapsAuto, SPSE, SPARA, Chine.

Les relations de partage entre sociétaires, élus, clients et collaborateurs contribuent à la différenciation et à la puissance de notre modèle : la capacité d'additionner la connaissance opérationnelle et « émotionnelle » permet d'apporter des réponses bien adaptées aux besoins qui ne se résument pas à la conclusion des contrats.

Nos actions et gestes initiés lors de la crise sanitaire et économique survenue en 2020 et qui s'est prolongée en 2021 illustrent parfaitement ce sens du partage et du soutien en faveur des parties prenantes.

Tout au long de cette année 2021, comme en 2020, les 31 000 collaborateurs de Groupama sont restés mobilisés sans interruption pour accompagner nos sociétaires et clients, avec le soutien de nos 30 000 élus mutualistes.

2.1.5 Gouvernance et stratégie RSE

L'équipe RSE au sein de la direction communication interne et RSE, rattachée à la DRH Groupe de Groupama Assurances Mutuelles, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au comité d'éthique du Groupe ⁽¹⁾ où siègent la direction générale du Groupe et des Directeurs généraux de caisses régionales. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants/référents issus de l'ensemble des entités (caisses régionales, Groupama Assurances Mutuelles, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'actions dans leur entreprise et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Pilotée par l'équipe RSE, la stratégie RSE Groupe est un plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du Groupe. L'objectif de cette stratégie est de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du Groupe. Le plan des années 2019-2021 a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant en 2018 les référents RSE et directions des entreprises, et pour la première fois avec les collaborateurs (opération IMAGIN'RSE, 2 500 participants). Elle a été validée par le comité d'éthique du Groupe du 17 avril 2019.

La stratégie RSE 2019-2021. AGI'RSE

Elle est articulée sur les 4 axes de la RSE, en phase avec les thématiques RSE actuelles ; les axes comportent chacun 3 engagements, soit au total 12 engagements de progrès ⁽²⁾ :

- › employeur attentionné et engagé pour la réussite collective ;
- › assureur créateur de solutions et services durables ;
- › partenaire solidaire auprès des communautés et des territoires ;
- › acteur responsable de la transition écologique.

En 2019, les collaborateurs ont pu découvrir la stratégie de façon ludique et participative en visitant la plate-forme AGI'RSE mise à leur disposition pendant plusieurs semaines.

La présente DPEF mentionne les résultats annuels de la stratégie RSE en vigueur en 2021 et reprend les indicateurs des deux

précédents exercices (2020 et 2019) permettant ainsi d'avoir une vision triennale.

2.1.6 Perspectives

La stratégie RSE pour les années 2022-2024 : mettre la RSE au cœur de notre stratégie. Le Groupe a engagé dès le début de l'année 2021 la démarche d'élaboration de la stratégie RSE future. Elle a permis dans une première phase d'établir la matrice de matérialité de Groupama. Plus de 120 entretiens ont été réalisés avec les parties prenantes et de nombreuses séances de partage et de construction de la stratégie ont été organisées tout au long de 2021 avec notamment les élus mutualistes. Ces travaux ont permis de constater un alignement des priorités entre les parties prenantes externes et internes.

Le schéma général de la stratégie RSE pour les années 2022-2024 a été validé par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles le 16 décembre 2021. Le premier semestre de 2022 sera consacré à la déclinaison de cette feuille de route, en plans d'actions, en chiffrage des indicateurs avec des objectifs et dans chaque entité du Groupe.

S'appuyant donc sur notre raison d'être et nos forces, et s'inscrivant dans un modèle économique de croissance pérenne, la stratégie RSE énonce 5 engagements :

- › une relation client humaine, attentive et responsable ;
- › des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie ;
- › une contribution active au développement durable de la vie locale ;
- › une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe ;
- › un Groupe engagé où chacun agit avec fierté en cohérence avec nos valeurs (réduction de l'empreinte carbone, management responsable, approche RSE « native »)

La gouvernance RSE sera renforcée : le pilotage des actions et indicateurs RSE s'appuiera sur le pilotage existant du projet stratégique du Groupe, avec un parrainage des présidents et des membres du comité exécutif Groupe.

Les futures DPEF rendront compte de la mise en œuvre de cette stratégie renouvelée et des dispositifs associés.

2.2 ENJEUX RSE ET RISQUES ASSOCIÉS

2.2.1 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-1180 publié le 19 juillet 2017, les risques RSE du Groupe ont été cartographiés spécifiquement afin d'établir cette déclaration. Cette cotation a été menée au regard des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux liés à notre modèle d'affaires. Les risques RSE sont appelés à compléter la gestion globale actuelle des risques du Groupe.

(1) Le comité d'éthique du Groupe est un comité du comité exécutif Groupe (CEG).

(2) Les 12 engagements apparaissent dans la page web : <https://www.groupama.com/fr/nos-engagements/strategie-rse/>

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

La démarche des travaux, pilotés par l'équipe RSE avec le concours de la direction des risques Groupe, a été la suivante : d'abord sérier et formuler des risques dit « RSE » (pour lesquels il n'y a pas à ce jour de liste officielle et normative ⁽¹⁾) et construire concomitamment une grille d'évaluation (une matrice) de ces risques, en s'inspirant notamment de la méthode COSO ⁽²⁾. Puis cette liste de risques et la méthodologie d'évaluation ont été adressées aux directions métiers et risques d'entités du Groupe, afin d'en faire une première cotation, menée le plus possible en brut ⁽³⁾. Enfin, le retour de cette cotation a permis d'arbitrer sur ce que sont, parmi les risques RSE, ceux « significatifs » et validés une première fois en comité d'éthique du Groupe du 11 décembre 2019.

L'évaluation a été faite « à dire d'expert ». Le périmètre a concerné essentiellement nos principales activités et métiers en France. La cotation des risques est fonction de la probabilité d'occurrence et de la somme des impacts potentiels (avec un facteur d'appréciation supplémentaire qui est l'incident déjà vécu ou non).

La liste des risques décrits dans la DPEF a été à nouveau validée par le comité d'éthique du Groupe du 17 novembre 2020.

La cartographie a été revisitée en 2021, avec une cotation en brut et en net ⁽⁴⁾, avec le concours de la direction des risques Groupe. Le comité d'éthique du Groupe a validé cette dernière analyse le 16 novembre 2021. Les risques RSE indiqués dans le présent document comme « significatifs » sont ceux qui apparaissent dans la cotation en brut comme « très élevés » ou « élevés ».

En complément de ces travaux de cartographie, sont évoqués dans cette déclaration :

- › des risques qui sont incorporés déjà au dispositif risques majeurs Groupe ;
- › des risques ou thématiques qui doivent être renseignés selon la réglementation.

En fin de document, dans le tableau récapitulatif des risques, thématiques et des indicateurs clés de performance, sont indiqués les risques – essentiellement opérationnels – de la nomenclature du Groupe qui sont en lien avec les risques RSE.

2.2.2 Enjeux sociaux et risques associés

En matière de responsabilité d'employeur, les objectifs ont été au cours de la crise qui est survenue en 2020 et qui s'est poursuivie en 2021 de préserver en premier lieu la santé des collaborateurs, de maintenir la cohésion des équipes et assurer la permanence de l'activité.

La gestion des ressources humaines est un des piliers de notre modèle. Dans ce domaine, quatre risques ⁽⁵⁾ ont été identifiés, qui correspondent chacun à un enjeu de notre politique d'employeur responsable, dont trois apparaissent les plus significatifs :

(a) Le risque d'inadéquation des compétences avec les évolutions des métiers

C'est un risque significatif aujourd'hui du fait notamment de la digitalisation des métiers, des évolutions des méthodes de travail et des évolutions réglementaires – sur les produits et le conseil notamment – qui sont de plus en plus nombreuses. Cela concerne également l'enjeu de l'attractivité de nos entreprises, qui auront besoin de capter davantage de profils digitaux et de certaines compétences externes.

Des métiers sont en tension forte, du fait de la rareté interne et externe des compétences, comme les datascientists, les experts sur les assurances entreprises ou sur les pros (dans le domaine du cyber-risque par exemple). Sur les marchés de masse, apparaissent aussi un besoin de plus en plus accentué de compétences liées aux nouvelles mobilités ou de compétences en gestion de sinistres ; le métier du gestionnaire sinistres évolue fortement vers davantage de conseil et de proactivité vers le client. Des nouveaux parcours clients sont en cours d'élaboration en dommages aux biens et en auto et la notion de gestionnaire « augmenté » prend forme. Par ailleurs, de nouveaux risques (ex. cyber-risque) et de nouveaux services se développent afin d'accompagner le client (réparation en nature, gré à gré, accompagnement de la victime en corporel...).

› Les leviers de maîtrise du risque.

L'engagement concernant l'employabilité et la formation ont été maintenus pendant cet exercice, c'est un enjeu essentiel pour le développement durable de l'entreprise :

- › politique d'investissements significatifs en formation : développement d'une politique de GPEC ⁽⁶⁾ mises à jour dans les entreprises et désormais une GPEC Groupe (2021) dans le cadre d'une négociation d'un accord de niveau Groupe mettant en place une commission de suivi annuelle et une actualisation triennale incluant la politique de formation professionnelle ;
- › des actions de fond : revue de dirigeants (et plan de succession) et de personnel ; respect de la tenue des entretiens annuels (EAE et EP) ; formation des gestionnaires et des commerciaux (produits, nouveaux outils, réglementation... notamment en vie) (contexte de mise en œuvre de la DDA) ⁽⁷⁾ ; concentration de pôles de compétences spécialisées ;
- › élaboration de programmes : expert projet (afin de développer les compétences en matière de management de projet) ; bagages de formation communautaires sur des thématiques ciblées (pros, RGPD⁽⁸⁾...) ; programme compétences : une cartographie des compétences clés actuelles et futures des métiers en forte transformation (systèmes d'information en 2021, puis en 2022 gestion des sinistres, comptables) puis une plateforme de gestion dynamique des compétences ouverte aux collaborateurs ;

(1) Sources : le guide de reporting RSE du secteur de l'assurance produit par la FFA en 2018 ainsi que le guide pratique de 2015 de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises dont Groupama est membre.

(2) Enterprise risk management to environmental, social and governance-related risks, COSO, October 2018.

(3) C'est-à-dire le risque intrinsèque, avant dispositifs de maîtrise des risques.

(4) Évaluation en prenant en compte les dispositifs de maîtrise des risques.

(5) Voir tableaux récapitulatifs des risques en annexe.

(6) Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, GPEC.

(7) Directive sur la Distribution en Assurance (réglementation européenne).

(8) Règlement Général de Protection des Données.

- › des innovations sur les moyens de formation, pour poursuivre et améliorer les impacts de la formation, notamment en période de télétravail et de crise liée à la Covid-19 ;

- › campagnes de communication sur la marque employeur pour faire connaître les métiers, notamment ceux en tension et recruter.

› Indicateur de performance

Taux de collaborateurs formés (taux d'accès à la formation = nombre de salariés formés/total effectif salarié) : 96,8 % (98,4 % en 2020). En 2021, le taux de salariés formés reste à un très haut niveau, à plus de 9 salariés sur 10, et ce malgré les contraintes liées à la pandémie.

La méthode de calcul inclut les personnes ayant quitté l'entreprise au 31 décembre 2021 et se divise par l'effectif au 31 décembre 2021.

› Indicateurs complémentaires

Nombre de salariés formés : + 1,6 % ; heures de formation : + 11,9 % ; dépenses : + 21,6 %/2020 ; part du e-learning : 15,9 % (25,8 % en 2020).

Le nombre de salariés formés est légèrement en hausse, sachant que le niveau de formation en 2020 était déjà très élevé, la plupart des formations ayant pu être réalisées sous forme digitale. En 2021, les formations en présentiel ont pu reprendre pour partie ce qui explique la baisse de la part du e-learning et l'augmentation des dépenses.

(b) Le risque de dégradation du climat social

Il est intrinsèque au dialogue social. Si des tensions peuvent apparaître en fonction des thématiques (négociations salariales, retraite, conditions de travail/qualité de vie au travail, temps de travail...), le socle social et les mécanismes mis en place au sein du Groupe permettent de limiter ces risques et de maintenir un climat social de qualité.

Le risque peut être plus aigu dans le cadre d'un projet d'entreprise structurant (déploiement de l'ECD ⁽¹⁾, du flex office...). La vigilance doit être accrue dans les cas de restructuration de sites (comme le déménagement par phases depuis 2017 vers le Campus de Nanterre et ses nouvelles étapes initiées en 2021 et le projet en cours de regroupement de sites à Bordeaux).

› Les leviers de maîtrise du risque

Des politiques et actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années :

- › une organisation très structurée du dialogue social, relations régulières entre direction et représentants du personnel, négociation d'accords collectifs chaque année, tenue de commissions de suivi des accords ;

- › la décentralisation pour une bonne adhésion aux besoins ; une organisation du dialogue social à plusieurs niveaux : au niveau de chaque entreprise, avec une organisation adaptée à l'échelon régional, la taille et l'activité de l'entreprise, au niveau de l'UES ou de l'UDSG ⁽²⁾ qui permettent de traiter des sujets communs à plusieurs entreprises du Groupe, et au niveau du Groupe où la commission de dialogue social permet de négocier des mesures socles applicables à l'ensemble des salariés. Chaque niveau

dispose de ses propres instances de dialogue social et d'un calendrier qui lui est propre ;

- › nombreuses actions sur l'accompagnement et la qualité du socle social : dispositif de soutien psychologique Groupe et interne aux entreprises, cellule d'écoute CELA ⁽³⁾ (renforcée en 2021 en lien avec la crise sanitaire), dispositif d'aide aux situations de handicap, mesures en vue d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, aide aux aidants, prise en compte du droit à la déconnexion, développement des actions collaboratives/participatives et de consultation des collaborateurs (participation à l'élaboration de stratégies, tests, aménagements de locaux, Baromètre d'Opinion Groupe...) ; possibilité étendue de télétravail ; développement de la qualité de l'intégration des arrivants...

- › un accompagnement complet de la situation nouvelle créée par la crise sanitaire pour les collaborateurs et managers en vue de concilier protection de la santé et risque d'isolement lié au télétravail. Malgré la crise Covid-19, nos programmes et événements ont été maintenus, l'enjeu étant de conserver le « bien travailler ensemble ».

› Indicateur de performance

Taux d'absentéisme Groupe (France + international) : 7,2 % en 2021 (7,7 % en 2020, 7,3 % en 2019).

La baisse est plus marquée, en France comme à l'international, sur la composante maladie qui revient quasiment à son niveau 2019.

À noter, les résultats du Baromètre d'Opinion Groupe de 2021 ressortent comme très satisfaisants : 81 % taux de participation des salariés du Groupe (France et International), soit + 4 points / 2018 ; taux d'engagement (et de confiance) : 81 %, + 5 points/2018 ; taux de collaboration : 69 %, + 10 points/pro-forma 2018.

(c) Le risque de discrimination

Prévenir ce risque est un objectif permanent qui impose à notre Groupe d'avoir mis en place des process visant à exclure tout sujet dans ce domaine. Plusieurs types de discriminations peuvent apparaître : à l'embauche, dans la sélection de candidats, dans la gestion des carrières également, par exemple au cours d'un process de mobilité. Il existe près d'une trentaine de critères de discrimination.

Outre par les process rigoureux mis en place, l'occurrence de ce risque est atténuée de façon sous-jacente par notre caractéristique d'employeur attentionné, avec une implantation territoriale forte, attentif donc aux évolutions et aspirations des divers groupes sociaux.

› Les leviers de maîtrise du risque

Des politiques et actions sont également mises en œuvre depuis plusieurs années :

- › mise en place de process visant à limiter ou exclure ce risque : différents parcours de formation (et notamment le e-learning « recruter sans discriminer »), des fonctions (un correspondant diversité et un référent handicap sont désignés dans chaque entreprise et un correspondant désigné au niveau du Groupe qui anime le réseau des correspondants d'entreprise) visant à déployer les politiques de prévention destinées à supprimer ou

(1) Espace Collaboratif Digital.

(2) UES et UDSG correspondent à des groupements d'employeurs Groupama.

(3) Dispositif d'écoute psychologique, assistance juridique, etc.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

réduire fortement ces risques. L'objectif : démontrer par ces procédures d'une part son exemplarité (par exemple dans ses process de recrutement, avec des formations obligatoires pour les managers et chargés/responsables de recrutement), d'autre part son attachement à l'intégration de toutes les compétences ;

- le Groupe a signé la charte de la diversité et négocié depuis plusieurs décennies, et en dernier lieu le 4 juin 2021, dans des accords volontaristes pour l'intégration des personnes en situation de handicap, mais a aussi intégré dans ses accords (cf. notamment Accord sur la diversité et l'égalité des chances, revu en 2021 ⁽¹⁾) des mesures sur la parentalité en entreprise, sur « l'intergénérationnalité », en faveur de l'égalité Femmes/Hommes (dont le mentoring), sur la gestion des parcours professionnels des salariés investis de mandats électifs ou syndicaux, ou des mesures pour accompagner ses salariés en situation d'aïdants familiaux ;
- ouverture et soutien aux jeunes (maintien du recrutement alternants et stagiaires, concours innovations pour les étudiants... et actions solidaires en faveur des jeunes, dont soutien aux associations, adhésion au PAQTE ⁽²⁾ en 2021...).

À noter, en 2021 :

- Groupama à nouveau dans le Top 3 des entreprises préférées des étudiants et jeunes diplômés (catégorie assurances/mutuelles). Ce palmarès réalisé par EPOKA et Harris Interactive en partenariat avec l'Étudiant, mesure l'attractivité de près de 250 entreprises de secteurs d'activité différents, auprès de 8 000 étudiants et jeunes diplômés des Grandes Écoles et Universités ;
- Groupama retenu dans le classement HappyIndex AtWork/Women des entreprises de + de 5 000 collaborateurs et classés 8^e dans le Top40, nous sommes le 1^{er} assureur où les femmes se sentent le mieux ;
- opération don de jours organisée par Groupama en France en faveur des associations soutenant les jeunes. 23 entreprises du Groupe engagées, 15 associations référencées. 1 300 jours donnés par les salariés, avec un abondement des entreprises ;
- et pour la première fois, le Groupe compte 6 entreprises certifiées Top Employer : 3 en France (Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Nord-Est, Groupama Loire Bretagne) et 3 à l'international (Groupama Assicurazioni, Groupama Asigurări et Groupama Sigorta). La certification Top Employer est un audit des pratiques RH, qui vient les comparer aux meilleures pratiques reconnues dans chaque pays. Pour être certifiée, l'entreprise doit compléter une enquête détaillée, à travers le référentiel « HR Best Practices Survey » (600 pratiques RH).

➤ Indicateur de performance

Parité (Groupe) :

- taux de femmes cadres/ nombre de cadres : 50 % (48,9 % en 2020, 48 % en 2019) ;
- taux de femmes cadres dirigeants/ nombre de cadres dirigeants : 26,1 % (25,9 % en 2020, 25,2 % en 2019).

➤ Indicateurs complémentaires sur la Diversité

- 980 alternants (France), taux de transformation en CDD ou CDI des alternants : 24,2 % (31,4 % en 2020, 29,6 % en 2019) ;
- handicap Groupe : 1 117 salariés handicapés, soit 4 % de l'effectif total en CDI, stable par rapport à 2020 ;
- taux de contrats CDI : 97,4 % ;
- handicap France : 1 043 salariés handicapés dont 97,3 % en contrats CDI.

Enfin, compte tenu de notre culture humaniste, de nos activités (tertiaire) et des pays où opère notre marque, le risque d'atteinte aux droits de l'homme est très faible. Tout ce qui concerne par ailleurs les conditions de travail, la sécurité des personnes et des biens est très réglementée.

Sur la mise en place de politiques d'identification et de prévention des risques, citons par exemple :

- la charte éthique qui intègre des principes/valeurs imposant au Groupe de mettre en place les mesures de prévention concrètes. Il a ainsi développé depuis de longues années une démarche de prévention, qui se matérialise notamment au travers d'un accord Groupe sur la qualité de vie au travail (en cours de réexamen en vue de l'améliorer encore) [dont le droit à la déconnexion] et de la désignation de référents RH-QVT/Chargés de prévention, qui assurent entre autres des missions de prévention des risques psychosociaux. Au niveau du Groupe, la commission QVT qui se réunit plusieurs fois chaque année a pour objet d'échanger sur les projets majeurs de manière paritaire avec les partenaires sociaux. Au niveau européen, les filiales ont également intégré une politique de prévention et de gestion des risques. Une déclaration commune sur la qualité de vie au travail a d'ailleurs été signée par les partenaires sociaux au niveau européen et fait l'objet d'un suivi une fois par an en comité d'entreprise européen ; recensant l'ensemble des pratiques en la matière dans chaque État représenté en son sein ;
- les partenaires sociaux dans les entreprises suivent de près ces questions ; les entreprises développent, au travers notamment des documents uniques de prévention des risques psychosociaux et des PAPRI Pact ⁽³⁾, des politiques de prévention sur de nombreux aspects (RPS, TMS, dispositif CELA, etc.). La protection sociale (notamment les couvertures santé des collaborateurs) est un sujet aussi du dialogue social ;
- dans chaque entreprise : un dispositif d'alerte – confidentiel et sécurisé – actionnable par chaque collaborateur est en ligne dans l'Intranet ;
- dans le domaine logistique : contrôle et suivi des obligations réglementaires et Plans de Continuité d'Activité.

À noter : lors des retours sur sites (bureaux et agences) lors de la crise Covid-19, les plus grandes précautions ont été prises pour la protection des salariés, comme la distribution de masques à tous (port obligatoire), la mise à disposition de gel hydroalcoolique, le rappel de l'importance du respect des gestes barrières, et la désinfection régulière des locaux. Un système complet (procédure d'alerte si survenance de cas suspects, réservation pour accès aux sites ou aux espaces de restauration afin de respecter une jauge maximale) a été organisé.

(1) Qui se substitue à l'Accord sur la Diversité et l'Égalité des Chances de 2008 et ses deux avenants de 2011 et 2015, ainsi qu'à l'accord UDSG de 2010 et au plan d'actions triennal UDSG 2016-2018.

(2) PAQTE, Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

(3) Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail.

› Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le Groupe rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT) dans sa charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention européenne des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE ⁽¹⁾ à l'intention des entreprises multinationales, les dix principes du pacte mondial des Nations unies et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

2.2.3 Enjeux sociétaux et risques associés

Dans le domaine des attentes sociétales, sept enjeux/risques ⁽²⁾ ont été identifiés dans cet exercice qui correspondent chacun à un enjeu de notre politique d'assureur responsable, dont quatre apparaissent les plus significatifs car étroitement liés à la confiance, pivot de notre raison d'être, « nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ».

(a) Le risque du défaut de conseil

L'exercice du devoir de conseil et d'une communication d'informations la plus explicite possible constitue bien évidemment un enjeu majeur et un risque significatif piloté comme tel par le Groupe et ses entreprises, en tant qu'acteurs financiers qui proposent des solutions d'assurance ou d'épargne à ses assurés et clients.

› Les leviers de maîtrise du risque

Au cœur du pilotage de ce risque, il y a le bon déploiement dans le Groupe de la DDA ⁽³⁾. Cette réglementation impose notamment de concevoir des produits et de les distribuer auprès d'un marché cible identifié. Afin d'assurer un bon suivi de commercialisation, cette gouvernance prévoit également de réaliser des analyses post-mise en marché (par l'intermédiaire d'une remontée de terrain de la part des réseaux de distribution) afin de s'assurer que nos produits répondent durablement aux besoins de la clientèle. Ainsi, Groupama Gan Vie a mis en œuvre sur le périmètre de l'assurance vie la notion de « préconisations » qui s'appuie sur des offres spécifiques construites par l'assureur pour répondre aux besoins clients et aux exigences réglementaires (gestion déléguée et allocations préconisées sans mandat de gestion).

D'un point de vue distribution, ce dispositif a entraîné un renforcement significatif de la qualité et du niveau de formalisation en matière de devoir de conseil ; ainsi, la démarche de vente intègre pleinement la découverte client, en développant l'écoute active et les besoins du prospect afin de lui proposer un produit répondant entièrement à ses attentes et ses intérêts. À titre d'exemple, s'agissant de la distribution de produits assurance de personnes individuels, Groupama Gan Vie a développé des outils d'aide à la vente pour chaque réseau afin de sécuriser et assurer une traçabilité des actes commerciaux.

Au-delà de l'aspect réglementaire qui est très prégnant, le Groupe et ses entreprises ont intensifié leurs actions en vue de renforcer la satisfaction client, comme développé ci-après.

› Indicateur de performance

Déploiement de l'outil d'aide à la vente iVie dans les caisses régionales et auprès de toutes les forces commerciales. Taux d'affaires en gestion déléguée et en allocations préconisées / nombre total d'affaires réalisées (y compris les affaires en gestion libre) = 89 % en 2021 (86 % en 2020, 61 % en 2019 – suivi des actes, en nombre, réalisés dans iVie).

(b) Le risque de défaillance dans les moments clés du cycle de vie de la relation client

La qualité du service rendu et la satisfaction client est un sujet au cœur de notre activité, qui nous oblige contractuellement (être là quand on a besoin de nous et livrer tout le service promis), dont l'impact est fort naturellement à tous points de vue (notoriété/image, fidélisation des clients et développement du business...). Et cela d'autant plus que dans le monde d'aujourd'hui, le niveau d'exigence des assurés est sans cesse à la hausse, les évolutions informatiques permanentes, la nécessité d'être parfaitement aligné avec les diverses réglementations dont celles sur la confidentialité des informations et données et sur la communication et le marketing. Les mécontentements potentiels sont réels aux moments clés de la souscription ou de la gestion du sinistre et doivent faire l'objet d'attentions très strictes.

› Les leviers de maîtrise du risque

- › le programme amélioration de la satisfaction client depuis 2013 (qui a fortement fait remonter l'Indice Net de Recommandation, l'INR, ces dernières années) ; l'action générale en faveur du conseil, de la simplification (espaces clients...), de la prévention, de la proximité ; la démarche Engagements de services (6 sur la Qualité de service, Groupama s'engage) ; la démarche « proactive » vers les sociétaires et clients (Programme Relationnel Proactif, PRP) qui s'est concrétisé par 1 million d'appels non-mercantiles au plus fort de la crise Covid-19 en 2020 (périmètre caisses régionales) et 750 000 appels en 2021 ;
- › tous les grands marchés ont mené – et continuent à mener – des démarches d'amélioration de l'expérience client (formation des acteurs, effort sur la pédagogie des contrats, process, connaissance des clients...);
- › en dommages, développement de l'interopérabilité entre équipes de caisses régionales, qui permet un traitement optimisé des dossiers des sociétaires en situation d'afflux de demandes comme dans le cas de catastrophes naturelles ;
- › de nombreuses actions sont réalisées afin de faciliter la vie de l'assuré ou l'aider, comme le bouton d'urgence dans l'appli Groupama et Moi – également dans l'appli, suivre la gestion de son contrat d'assurance vie ou la déclaration de sinistres possible en prenant des photos – l'appli de détection des chutes dans notre nouvelle offre 2/3 roues, l'appli DigiCar (facilitation du dépannage), la nouvelle plateforme « Je vends ma voiture » ;

(1) Organisation de Coopération et Développement Économiques.

(2) Voir tableaux récapitulatifs en annexe.

(3) Directive sur la Distribution en Assurance entrée en vigueur le 01/10/2018 dont les objectifs portent essentiellement sur la protection des consommateurs, l'harmonisation des dispositions au sein de l'UE et l'amélioration de la transparence vis-à-vis des assurés.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

- › depuis 2021, le dispositif d'accessibilité à nos services pour les personnes sourdes ou malentendantes est progressivement déployé dans les caisses régionales – Groupama va au-delà des obligations légales, en permettant des entretiens en agences.

Le maillage territorial est un atout fort dans la relation avec les sociétaires et les clients. D'une part, 300 000 sociétaires environ participent chaque année aux assemblées générales de nos quelques 2 700 caisses locales (des dispositifs permettant de tenir avec des formats réduits des assemblées générales à distance ont été mis en place en 2020 et maintenu en 2021 compte tenu de la crise sanitaire ⁽¹⁾), ce qui confère à nos assurés un pouvoir de décision au sein de la mutuelle, *via* notamment les élus Groupama. Le lien élus/sociétaires et collaborateurs de la mutuelle est en effet un point d'appui essentiel pour capter les attentes, et cela à tous les stades (besoins de protection, prévention, traitement des sinistres...). Lancée en juin 2021, la grande enquête auprès des élus mutualistes a confirmé leur forte volonté de travailler avec les collaborateurs pour le service des sociétaires.

S'agissant des quatre réseaux spécialisés Gan ont également un fort ancrage territorial en France et le Groupe dispose de réseaux de proximité à l'international (réseaux d'agents, de mandataires ou salariés).

Le Groupe et ses entreprises développent une stratégie multicanal, pour renforcer la proximité. Le contact, en face à face ou à distance, en temps réel, au choix du client, correspond aux fonctionnements de la société d'aujourd'hui. Sur Internet, les espaces « conseil » et « client » sont clairs et exhaustifs (ils contiennent tous les contrats et leurs garanties, les attestations, la possibilité de déclarer les sinistres ⁽²⁾, etc.), la signature électronique poursuit son fort développement avec 1 744 000 en 2021, 1 480 000 signatures en 2020, soit environ + 260 000 signatures par rapport à 2019. Certaines entreprises du Groupe développent des expérimentations de visio en agence ou d'agences mobiles (Groupama Car).

› Indicateur de performance

- › proximité et accompagnement (critères : écoute, réponses claires, suivi des contrats et garanties adaptées), Groupama progresse à nouveau et obtient le score de 14,34/20 points ⁽³⁾ en 2021 (13,66 points en 2020, 13,60 points en 2019), mais le marché progresse plus vite à 14,57/20 ⁽⁴⁾ (13,39/20 en 2020 ; 14,07/20 en 2019) ;
- › qualité de la gestion des sinistres : Groupama progresse fortement, de 6 points à 54 % de très satisfaits et de 4 points à 84 % de satisfaits et très satisfaits ⁽⁵⁾ (enquête interne, sinistres de moins d'un an) – le traitement du sinistre est globalement bien perçu car nos sociétaires et clients ayant vécu cette expérience dans l'année affichent un meilleur INR que les autres (+ 3 points).

Les résultats de l'enquête annuelle interne, menée auprès de nos sociétaires et clients attestent également de la valeur ajoutée de nos actions telles que les appels pro-actifs issus du PRP (+ 9 points d'INR pour les clients ciblés par une campagne PRP).

(c) Le risque de non prise en compte des besoins de protection

La capacité à répondre, avec des solutions soutenables dans la durée et économiquement abordables, aux nouveaux besoins/attentes des clients liés notamment aux défis de transition et à l'accessibilité, est un des éléments fondamentaux de notre utilité sociale.

Les enjeux de prise en compte (ou risque de non prise en compte) des besoins en termes de protection, liés aux évolutions de plus en plus rapides du monde (démographie/vieillesse, la société du tout-numérique dont les cybers-attaques, technicité des modèles en auto, nouvelles formes de mobilités et du travail, violences urbaines, « avalanche » réglementaire ⁽⁶⁾, judiciarisation de la société...) et d'adaptation aux capacités budgétaires des assurés, sont matériels. L'enjeu de l'accessibilité est plus d'ordre financier (la hausse des primes à moyen-long terme doit être maîtrisée) que physique, les implantations du Groupe étant présentes sur tout le territoire, notamment en rural et le dispositif de distribution multicanal est complet.

À noter que sur les aspects de zones géographiques, les réassureurs du marché, qui effectuent un suivi de l'évolution des portefeuilles de leurs cédantes, peuvent orienter la souscription, mais la part de ce risque dû à la réassurance reste cependant non matérielle.

Capter les attentes fait partie des impératifs de notre Groupe et constitue une des conditions naturellement de son développement à long terme. L'analyse montre en fait que le risque n'est pas tant de passer à côté de la demande sociétale (des solutions peuvent être trouvées à la grande majorité des attentes – pour certains besoins, le problème de la taille de la base assurable peut cependant se poser) que de pouvoir maîtriser le risque de hausse des primes dans la durée, sachant qu'à ce stade l'assurance en France, vie ou dommages, est un des meilleurs marchés en Europe. Les progrès de la connaissance des données (grâce à la data et à l'intelligence artificielle) renforce les possibilités d'appréhension et de tarification du risque au plus juste, tout en gardant le principe fondamental de la mutualisation. Enfin, nous nous devons d'être vigilant sur des catégories de la population (par ex. étudiants, retraités) dont les revenus sont davantage limités.

Autre facteur de risque à prendre en compte : le redémarrage de l'inflation, l'environnement de taux très bas, qui vont obliger à repenser les produits notamment en vie.

› Les leviers de maîtrise du risque

Proposer des solutions assurantielles « achetables » par le plus grand nombre fait écho directement à notre raison d'être. Les évolutions sociétales sont intégrées dans nos plans stratégiques, comportant aussi notamment la mise en production plus rapide des offres.

(1) Assemblées à huis clos en présence d'un nombre restreint de personnes et moyens de télécommunication adaptés.

(2) À noter : possibilité également de déclarer les sinistres climatiques en ligne (agriculteurs ayant accès à Front Espace Climat).

(3) Score issu de l'enquête annuelle interne.

(4) Score issu de l'enquête concurrence annuelle, redressé à partir des réponses correspondant aux critères de l'enquête interne.

(5) Scores issus de l'enquête interne.

(6) Le risque lié aux évolutions réglementaires est traité dans la partie 2.5.

Groupama dispose d'un maillage de terrain exceptionnel, en France et à l'international, et d'élus (30 000 personnes) qui captent les attentes des sociétaires, supervisent les comptes des caisses locales, impulsent des actions de prévention... Tout est orienté vers une approche encore plus personnalisée des besoins des sociétaires/clients.

Les exemples de solutions assurantielles adaptées proposées par nos entreprises abondent : contrats jeunes conducteurs avec un stage de conduite sans surcoût, offre cyber – sans surcoût – dans les offres multirisques pour les pros, en prévoyance-santé des formules « minis » avec une réflexion systématique sur l'impact tarifaire des offres, en vie, généralisation des études clients (quantité et qualité) pour mieux comprendre et le cas échéant faire évoluer le positionnement de Groupama Gan Vie sur tel ou tel produit.

Les services se développent, notamment en santé (portail nutrition et lancement de Mon Kiosque Santé, enrichissement du réseau de soins Séviane, téléconsultation médicale dans tous les contrats, multiples services à la personne pour aider les gens à repartir).

Groupama, assureur des territoires, est engagé par ailleurs dans les études menées afin de lutter contre les « déserts médicaux », en travaillant à des solutions de services avec les communes et les médecins.

Dans le prolongement de la nouvelle loi PACTE, Groupama Gan Vie a lancé avec succès sa gamme de Plans d'Épargne Retraite (PER) et de services associés (conseils, simulations...). Groupama a l'ambition de devenir un acteur de référence du marché français sur l'enjeu sociétal de la retraite, en proposant des conseils et des solutions globales.

Les primes émises ont progressé de + 37 % en épargne retraite et de + 9,6 % en santé-prévoyance entre novembre 2020 et 2021. En 5 ans, Groupama a multiplié par deux sa part de marché en France en retraite (à plus de 7 %).

En épargne, Groupama a dupliqué en 2021 tous ses profils de gestion déléguée en durable. La gestion déléguée du groupe Groupama, conçue par Groupama Gan Vie et déployée depuis 4 ans dans tous les réseaux du Groupe, comporte 5 profils : sérénité, modéré, équilibré, dynamique et offensif. 80 % de nos versements se font aujourd'hui sur ces profils.

En matière d'offres agricoles, Groupama a poursuivi le renforcement de ses produits et services à la pluriactivité et pluridisciplinarité des agriculteurs, dont le rôle est indispensable ; un an après le lancement de la campagne « Agriculteurs. Indispensables au monde. », les agriculteurs sont de nouveau mis à l'honneur en 2021 par Groupama avec l'activation digitale « Indispensables Agriculteurs ».

La résilience des agriculteurs est essentielle. Nous sommes à l'écoute des évolutions et des nouvelles attentes du secteur, qui génèrent de nouveaux risques et auxquels Groupama est déjà prêt à répondre (circuits courts, transmission des exploitations, transition énergétique, agroécologie, risque cyber...). Groupama a lancé en 2021 une nouvelle plateforme pour les exploitants dans la vente en circuit court.

Pour les commerces de proximité, la couverture des activités complémentaires de ventes de ligne est donnée sans surcoûts.

À noter l'importance de la réassurance qui soutient l'innovation produits, notamment sur les risques émergents (ex : cyber risques, assurance stabilité chiffre d'affaires pour les agriculteurs, assurance des yaks pour lutter contre la pauvreté des paysans chinois).

› Anticiper le risque : la prévention, une politique forte de Groupama depuis plus de 60 ans.

Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes (les élus) et des salariés, elle privilégie l'anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Pour les entreprises du Groupe, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées sont diverses, autour de deux axes : la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme, etc.), avec de nombreux supports de communication (Newsletter, sms, email, application...), et la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé, météorologie et évolution climatique, prévention du vol, etc.).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, Centres Centaure, etc.), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, association Prévention Routière, la Gendarmerie, les sociétés d'autoroute, etc.) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Ainsi par exemple, le Groupe anime depuis de nombreuses années avec ses partenaires les formations à la sécurité routière Dix de conduite jeunes et Dix de conduite rurale.

En 2021, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et Groupama signent un partenariat pour mettre en commun leur savoir-faire et répondre aux besoins des entreprises et artisans de la branche, et de les sensibiliser à la prévention des risques professionnels, avec le soutien de l'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail). Ce partenariat vient renforcer les actions déjà initiées et développées depuis plusieurs années par les entités locales de la CAPEB et les caisses régionales de Groupama.

L'application « Groupama, ma prévention météo » a été étendue aux bénéficiaires enregistrés sur l'application « Groupama, toujours là », dans le cadre de l'extension du service Groupama-Predict aux particuliers, professionnels et entreprises et cela pour plusieurs caisses régionales. Le service de prévention Predict destiné aux collectivités intègre un support d'élaboration des documents opérationnels de gestion des risques requis par les préfectures comme le Plan communal de sauvegarde (PCS) et l'appui 24/7 d'experts pour l'information anticipée des risques. Les collectivités bénéficient d'un espace web dédié, associé à des avertissements personnalisés à l'échelle communale. Grâce à ces solutions adaptatives, de nombreuses mises en sécurité sont engagées chaque année.

Crise sanitaire, aggravation des événements climatiques, risque médiatique, évolution réglementaire... Les élus des collectivités sont confrontés à de plus en plus de situations qui nécessitent l'accompagnement d'experts. Groupama, premier assureur des collectivités locales, assume ce rôle auprès d'eux et les aide à exercer leurs responsabilités en toute circonstance. Le Salon des maires et des collectivités locales de 2021 à Paris, a été l'occasion

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

de le rappeler, notamment au travers de 3 conférences (évolutions réglementaires, risque médiatique, risque climatique).

Le Groupe développe – et développera de plus en plus – des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, les seniors, les professionnels dont les agriculteurs, les entreprises, etc.). En 2021 :

- › lancement de la nouvelle Groupama Box Habitat qui offre une solution de prévention/protection étendue notamment au foyer et non plus seulement aux biens ;
- › après les sondes à fourrage et la vidéo surveillance des exploitations (GARI), Groupama lance la ceinture connectée pour protéger les agriculteurs isolés. Les alertes se déclenchent en cas de chute, d'immobilisation prolongée ou par le porteur.

Nos actions de prévention se regroupent dans cinq grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Des contenus sur la prévention sont régulièrement diffusés sur les réseaux sociaux, sur les comptes Twitter ou les pages Facebook des diverses entités du Groupe. Et Groupama.fr a mis en ligne en 2021 une série vidéos de conseils en cybersécurité.

Focus sur les Centres Centaure (douze centres dédiés à la sécurité routière dont Groupama est actionnaire à parité avec les sociétés d'autoroute et la Caisse des Dépôts) :

- › 2021 est la première année complète d'une activité qui porte désormais sur 12 sites Centaure ;
- › Centaure avec Preventis Card Pro est reconnu par l'application gouvernementale dédiée au CPF ⁽¹⁾ ;
- › les véhicules des stagiaires font l'objet d'un contrôle 10 points sécurité auxquels sont associés les conducteurs dans le cadre de la pédagogie ;
- › nouveau déploiement des formations Moto qui s'exerceront désormais sur 10 sites Centaure au lieu de 6 précédemment, et poursuite du partenariat BMW Motorrad (renouvelé en 2021) ;

Par ailleurs, la formation des conducteurs de tracteurs agricoles a démarré sur 2 nouveaux sites supplémentaires et donc à fin 2021 sur 4 sites Centaure au total.

À noter également, à l'international : la Driving Academy. Groupama Sigorta a lancé en 2021 une « académie de conduite » (stages gratuits, pour les assurés auto avec leur propre voiture, les jeunes conducteurs et bientôt les poids lourds) – une 1^{re} en Turquie. Driving Academy est lauréat Top Succès N° 1 2021, prix attribué par l'interne et les internautes.

Groupama a lancé en septembre 2021 une grande opération nationale de prévention, Les Gestes Qui Sauvent – voir partie 4.2.2.5.

› Indicateur de performance

Taux de personnes (en interne et externe) sensibilisées ou formées à des actions de prévention :

33 774 (56 767 en 2020, 94 083 en 2019) ont été sensibilisées en 2021 soit, rapporté à l'effectif Groupe, un taux de 124,8 % (200 % en 2020).

Les contraintes liées à la crise sanitaire (limitation des rassemblements) ont plus impacté cet indicateur qu'en 2020.

› Indicateurs complémentaires

› Centaure (centres de conduite dédiés à la prévention)

Nombre de stagiaires dans les centres de prévention routière Centaure en 2021 : 33 346 (22 894 en 2020, 38 115 ⁽²⁾ en 2019). La baisse est importante en 2020 par rapport à 2019 en raison de l'impact de la crise sanitaire, elle est en partie rattrapée en 2021 dans un contexte de prolongement de la crise et de poursuite de restrictions.

› Dix de conduite rurale, Dix de conduite jeunes, Les Gestes Qui Sauvent : 14 419 stagiaires

(d) Les risques liés à la protection des données des assurés

C'est un élément clé de la confiance – et donc de perte potentielle de confiance en cas de réalisation du risque. Le contexte sociétal est porteur sur ce sujet, avec des sollicitations croissantes sur « l'exercice du droit des personnes » et la judiciarisation des relations qui est de plus en plus forte.

› Les leviers de maîtrise du risque

Le défaut de sécurité des systèmes dont le risque cyber (attaques des systèmes d'information du Groupe, l'un des risques émergents les plus forts du secteur) est traité dans le cadre du dispositif Risques Majeurs du Groupe. À noter dans ce domaine, en matière de maîtrise des risques : le déploiement général d'une campagne d'information sur le risque cyber dont une formation en e-learning à tous les collaborateurs.

Les systèmes sensibles/stratégiques sont déclarés à l'ANSSI ⁽³⁾.

Sur le risque de traitement non conforme des données : le Code de conduite Groupe précise que les entreprises veillent à ce que les informations personnelles collectées et traitées ne portent atteinte ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles, conformément à la réglementation. Elles s'engagent également à respecter les droits des personnes concernées et à prendre toutes mesures pour protéger leur confidentialité.

Depuis l'entrée en application du RGPD ⁽⁴⁾ le 25 mai 2018, le Correspondant Informatiques et Liberté (CIL) Groupe a laissé la place au DPO France (Data Privacy Officer), qui prend également les missions du « Corporate Privacy Officer » CPO Groupe. Dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement, le Groupe avait nommé un CPO Groupe dès 2016. L'intérêt de cette désignation réside essentiellement dans l'instauration d'un pilotage et d'une animation de la gouvernance « Données personnelles » au niveau Groupe, en capitalisant sur le socle de gouvernance des données personnelles mis en œuvre en France par le CIL (DPO France), permettant ainsi de réduire les risques. Chaque filiale internationale a également désigné un DPO auprès de son autorité de contrôle nationale.

(1) Compte Personnel Formation.

(2) 38 775 chiffre publié en 2019, incluant 660 opérations de contrôle technique.

(3) L'ANSSI est l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information.

(4) Règlement Général de Protection des Données.

Ainsi, le DPO France (& CPO Groupe), assisté de son équipe, assure ce rôle et ces missions pour l'ensemble des entreprises du Groupe. La fonction de DPO France Mutualisé est indépendante du fait de la loi et rattachée au Secrétaire Général, membre du comité de direction générale de Groupama Assurances Mutuelles. Elle répond aux exigences légales et réglementaires régissant les conditions de désignation d'un DPO, et a fait l'objet d'une désignation à la CNIL ⁽¹⁾. Cette fonction est soumise à un devoir d'alerte, et doit rendre compte de ses activités au travers de l'élaboration d'un « bilan annuel d'activité » présenté au responsable de traitement et tenu à disposition de la CNIL.

S'agissant des données à caractère personnel, le contrôle de la conformité constitue l'une des missions assurées par le DPO France & CPO Groupe et ses équipes. La conformité des traitements de données à caractère personnel couvre non seulement les thèmes précités portant sur le cœur de métier du Groupe (assurance non-vie, assurance vie, gestion d'actifs, immobilier, etc.) mais également sur tous autres thèmes dès lors que des données à caractère personnel sont concernées (ex. : ressources humaines, dispositifs de vidéosurveillance, activités de services, etc.).

Les dispositifs de maîtrise, quelques exemples :

- déploiement du dispositif Éthique (charte éthique, Code de conduite, dispositif d'alerte éthique) : disponibles en cas notamment d'atteintes à la santé, sécurité des personnes
- *idem* pour la formation aux exigences du RGPD (e-learning) ;
- mise en conformité vis-à-vis des exigences RGPD tant d'un point de vue traitement de la donnée (vis-à-vis des clients et en lien avec les entreprises tiers intervenant potentiellement sur de la donnée) que d'un point de vue processus (DPO, procédure, etc.).

Par ailleurs, les entreprises du Groupe ont souhaité en 2020 conforter la vision de leur conformité à la réglementation. Un programme transversal a été mis en place par le comité exécutif Groupe, sous le contrôle du DPO, pour s'assurer de la conformité de chaque entreprise aux différents aspects de la protection des données personnelles, et le cas échéant engager les mesures de remédiation nécessaires. Ce programme est un gage supplémentaire pour nos clients de l'importance que Groupama accorde à la protection de leurs données personnelles.

➤ Indicateur de performance

Taux de formation au RGPD des nouveaux entrants : 72,7 % (69 % en 2020, date de la première mesure).

Ce taux comptabilise les formations terminées, en prenant également en compte les formations en cours ce taux atteint 75,5 % (72,4 % en 2020).

Cet indicateur a été introduit en 2020 car il reflète l'importance que revêt pour le Groupe la précaution prise dans la collecte et l'utilisation des données, tant pour ses collaborateurs dans leurs relations avec le client que dans leur vie personnelle. C'est dans cet esprit que le Groupe s'attache à former ses nouveaux entrants le plus rapidement possible après leur arrivée.

NB : les taux 2020 ont été recalculés pour fiabilisation de la prise en compte des critères à retenir.

Hors du domaine de la protection des données, le risque d'atteinte aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé des personnes du fait de nos contrats d'assurance est non matériel.

Au-delà des risques significatifs évoqués ci-dessus, mentionnons :

(e) Le risque d'impact social/sociétal négatif des sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe est un producteur de services, utilisant des bâtiments du secteur tertiaire. Les achats réalisés portent essentiellement sur cinq pôles : informatique et télécommunications, prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages, etc.), moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants, etc.), logiciels et achats assurantiels.

➤ Les leviers de maîtrise du risque

La charte éthique Groupe intègre la relation fournisseurs et une charte déontologique achats a été ajoutée dans le règlement intérieur de Groupama Assurances Mutuelles. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Il existe une politique écrite de sous-traitance et d'externalisation des activités importantes et critiques.

Groupama a également signé la charte inter-entreprises de 2010 (devenue charte relations fournisseurs responsables ⁽²⁾), qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de la charte RSE Fournisseurs ou de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'Homme et de la charte du pacte mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats.

Groupama organise la formation RGPD des acheteurs et des collaborateurs (100 % des acheteurs DAEA formés et 100 % des caisses régionales formées).

Groupama, pour les fournisseurs avec laquelle elle travaille, répond à l'obligation de vigilance en obtenant les documents prévus par les textes.

Trois volets d'actions planifiées depuis 2021 pour les achats : portail d'évaluation des tiers prestataires (vérification de leur intégrité) ; développement de critères RSE ; développement des « achats inclusifs » (dont les achats auprès du secteur adapté et des TPE/PME).

L'enjeu de la mise en œuvre de la loi Sapin 2 – lutte contre la corruption et le trafic d'influence – est traité au point 4.2.2.6.

(1) Commission Nationale Informatique et Libertés.

(2) Conçue par la Médiation des entreprises et le conseil national des achats.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

(f) Le risque de non prise en compte de l'impact social/sociétal des sociétés dans lesquelles Groupama investit

Au-delà du respect des droits humains, de la santé et de la sécurité des personnes, s'ajoute désormais le sujet de la « transition juste ».

› Les leviers de maîtrise du risque

Groupama prend en compte l'ensemble des critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques. Dans l'analyse des entreprises et des organisations, l'extra-financier et le financier sont intimement liés. L'intégration de l'ensemble des informations environnementales, sociétales et de gouvernance permet une meilleure résilience du portefeuille, en anticipant les risques et en identifiant de nouvelles opportunités permettant d'investir dans les secteurs dont la croissance attendue est la plus forte.

Groupama s'est concomitamment mis en ordre de marche pour répondre aux exigences réglementaires européennes (dont Disclosure et Taxonomie).

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de vingt ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), via sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et de recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes représentatives françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus en ce domaine. Pour affirmer cet engagement, en 2018, Groupama Asset Management s'est doté d'une direction de la stratégie ESG dont la mission est de diffuser l'ESG dans tous les départements par une politique de formation active. Parallèlement, elle a pour objectif de faire évoluer l'offre Produit vers plus d'intégration ESG et de mettre en place une gamme de produits d'impacts étoffée.

À noter également que Groupama Asset Management mène une politique d'engagement actionnariale active, en fonction des critères PRI⁽¹⁾, dont la Société est signataire, et qu'elle respecte la politique d'exclusion conforme aux traités internationaux (Ottawa et Oslo).

En 2021 Groupama Asset Management a accéléré son programme de labellisation ISR. À ses 5 fonds progressivement labellisés depuis 2016 sont venus s'ajouter 22 fonds labellisés dans le courant de l'exercice. Ainsi à l'issue de ce processus de labellisation la gamme de fonds labellisés ISR couvre la quasi-totalité des classes d'actifs recherchées par nos clients (particuliers ou institutionnels). À fin décembre 2021, Groupama Asset Management compte 27 fonds labellisés ISR, représentant plus de 30 milliards d'euros d'actifs sous gestion. A ces fonds labellisés ISR s'ajoutent un fonds labellisé au label Greenfin (G Fund Global Green Bonds) ainsi qu'un fonds labellisé au label France Relance (G Fund New Deal Europe). Ce fonds thématique, lancé en 2020, créé pour préparer le « monde d'après », est investi en valeurs européennes œuvrant pour la sécurisation de la production (ou à sa relocalisation), à la prévention ou au traitement des maladies, et qui sont à la pointe des changements sociétaux et économiques en cours.

Groupama Asset Management présente également un autre fonds d'impact investi en actions internationales World R Évolution

(ciblant les valeurs innovantes actrices des mutations scientifiques, technologiques ou sociétales en cours)

Le montant de l'investissement responsable – actifs gérés selon des critères ESG⁽²⁾ – par Groupama Asset Management est indiqué dans la partie 2.2.4.

› Focus sur l'épargne salariale

Groupama Épargne Salariale se positionne depuis son origine dans une démarche RSE pour son offre de supports financiers destinés aux 134 000 salariés des 16 500 entreprises clientes. Groupama Épargne Salariale propose une sélection de placements labellisés ISR comme le fonds G Fund Future For Generations qui contribue à développer des solutions favorables à l'environnement, à la consommation durable et à la santé, ou le fonds Groupama Sélection ISR Convictions. Ainsi que le fonds GF Global Green bonds, investi en obligations vertes finançant des entreprises participant à la transition écologique et énergétique, labellisé Greenfin. Groupama Épargne Salariale souhaite plus que jamais proposer aux épargnants des solutions permettant de donner du sens à leur épargne et a pour objectif de poursuivre la labellisation ISR de sa gamme de fonds.

Un autre élément significatif de cette démarche RSE est la progression de la souscription en ligne qui est passée pour les caisses régionales d'un taux de 24 % fin 2019 à 93 % en décembre 2021. Cette solution 100 % digitale a permis aux équipes commerciales de développer leurs portefeuilles grâce à des rendez-vous en visio et une souscription à distance simple et rapide. Ainsi, malgré le contexte sanitaire qui perdure, 1 553 nouvelles entreprises ont été équipées de dispositifs d'épargne salariale, soit une hausse de + 33 % par rapport à 2020, et la collecte brute a augmenté de + 13 %, pour atteindre 240,41 millions d'euros.

Dans une optique de développement du digital et de réduction de consommation de papier, Groupama Épargne Salariale a mis en place en 2021 une campagne 100 % en ligne de monétisation des jours de repos sur le PERCOL. Au préalable nécessitant l'impression de formulaires papiers, Groupama Épargne Salariale a modernisé le processus en proposant une campagne clé en mains et réalisable entièrement en ligne, tant pour l'entreprise que pour les salariés. Les objectifs ? Pour l'entreprise, la soulager dans la gestion de leur campagne et assurer un suivi simplifié, sans risque de perte de données ; pour les salariés, la possibilité de faire les démarches en ligne, via leur espace personnel. Ce nouveau service a été développé pour aider les RH à réduire le passif social de leur entreprise généré par l'accumulation des jours de congés non pris dans le contexte actuel.

› Financement de l'économie réelle

Le Groupe a poursuivi son engagement à investir en faveur du financement de l'économie réelle, à un niveau se situant entre 1,5 et 2 milliards d'euros selon les années. Ce programme en faveur de l'économie réelle passe par le capital-investissement et les fonds de prêts, visant à financer des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), majoritairement en France, ainsi que par le financement d'infrastructures de transport, d'énergie-environnement et de télécom, et de projets immobiliers commerciaux créateurs d'emplois.

(1) PRI : Principles for Responsible Investment.

(2) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

2.2.4 Enjeux environnementaux et risques associés

Acteur financier engagé dans l'accompagnement des grands défis de transition, l'enjeu de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique est en effet majeur ; entreprise du tertiaire, les risques du Groupe dans ce domaine se situent le plus significativement non pas dans l'impact de ses implantations ou déplacements mais dans le domaine de ses investissements et de ses offres d'assurances, soit donc deux risques significatifs.⁽¹⁾

(a) Le risque de non prise en compte du facteur environnemental et climat dans les investissements

L'année 2015 a marqué un véritable tournant sous l'influence d'une part de la COP 21 (Accord de Paris sur le climat) et d'autre part la publication des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Les défis de la protection de l'environnement (et de la biodiversité) et de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique sont devenus un enjeu majeur pour tous les acteurs, dont les investisseurs institutionnels, les gérants de fonds, les épargnants, qui sont ainsi parties prenantes de ces défis et pour lesquels les risques liés à (la non prise en compte de) ces évolutions sont significatives.

À moyen terme, le risque de réchauffement climatique est un des plus élevés, avec des conséquences notamment sur les actifs.

› Les leviers de maîtrise du risque

Ainsi la prise en compte du facteur environnement/climat dans nos choix d'investissements consiste, d'une part, à mesurer l'empreinte carbone des investissements afin d'identifier les secteurs et émetteurs les plus carbo-intensifs et les moins proactifs et d'autre part, à suivre le positionnement de marché des émetteurs en matière de produits et de services facilitant la transition vers une économie bas carbone. Groupama cherche ainsi à intégrer non seulement l'impact potentiel des risques physiques, réglementaires et de transition pesant sur la valeur des portefeuilles, mais encore à disposer d'une vision à long terme des conséquences de nos investissements sur la société et l'environnement. Être capable de conjuguer le couple rendement-risque aux mesures d'impact, demande des analyses fines en amont, souvent longues et complexes à mener.

Groupama (le Groupe et ses filiales financières surtout) a lancé d'importants travaux depuis plusieurs années pour traiter cet enjeu et maîtriser ces risques ; mentionnons ainsi notamment :

- › la notation ESG intégrée – voir point dans point 2.2.3. ci-dessus ;
- › le développement d'une analyse climatique et environnementale des émetteurs en collaboration avec Groupama Asset Management (évaluer l'alignement de nos portefeuilles à un scénario de réchauffement climatique maximum de 2°⁽²⁾). Le

référentiel méthodologique utilisé en priorité est le référentiel SDA (Sectoral Decarbonization Approach), qui est la principale méthodologie d'objectifs 2°C préconisée par l'initiative Science Based Targets (SBT)⁽³⁾ ;

- › une politique de droit de vote active, c'est l'engagement actionnarial, en fonction notamment des critères des PRI, dont Groupama Asset Management est signataire, mais aussi d'autres critères ;
- › la définition d'une politique d'exclusion, en 2018 l'annonce d'abord du désengagement charbon et des sables bitumineux puis en 2020 d'une sortie définitive du charbon thermique dans ses portefeuilles d'investissement (exposition nulle d'ici à 2030 au plus tard pour les entreprises des pays de l'Union européenne et de l'OCDE – soit la quasi-totalité des actifs charbon actuels) ; le Groupe a pris la décision de se désengager de façon progressive de toute entreprise dont le chiffre d'affaire ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 20 % (et non plus 30 % comme annoncé en 2018) sur le charbon thermique⁽⁴⁾. Par ailleurs, Groupama s'engage également à se désinvestir des entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 20 millions de tonnes et celles dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 10 GW⁽⁵⁾. Ces seuils seront progressivement abaissés pour atteindre la sortie totale du charbon thermique ;
- › le financement de la transition, avec un engagement chiffré : fin 2018, nous avons pris publiquement l'engagement d'investir 1 milliard d'euros entre 2019 et 2021 en faveur de la transition énergétique, l'objectif a été atteint avant fin 2021 en investissant un peu plus de la moitié en green bonds et le reste en immobilier (travaux de rénovation et/ou construction, acquisitions d'actifs certifiés) et infrastructures énergétiques (parcs éoliens et solaires, hydroélectricité) ; le Groupe a pris une participation au capital de Predica Énergies Durables (PED), filiale de CA Assurances dédiée aux investissements dans les actifs de production d'énergies renouvelables aux côtés d'Engie ;
- › la formation et pédagogie au sein du Groupe (élus nationaux et locaux, comités opérationnels...)
- › une politique portée par le Groupe et sa filiale Groupama Immobilier de certification sur l'immobilier (53 % de la surface⁽⁶⁾ en 2021, 43 % en 2020), d'amélioration énergétique et de gestion durable des forêts – sur les forêts voir point 3.2.

À noter :

- › en juillet 2021, Groupama émet pour la première fois des obligations vertes pour un montant total de 500 millions d'euros. Le produit de l'émission sera exclusivement utilisé pour financer ou refinancer des projets verts éligibles, selon les catégories définies dans le Green Bond Framework du groupe Groupama : Bâtiments écologiques, Énergie renouvelable, Transport propre, Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres, Efficacité énergétique ;

(1) Voir tableaux récapitulatifs en annexe. Sur l'empreinte écologique du Groupe, voir partie 2.3.

(2) Objectif donné par l'Accord de Paris.

(3) SBT est une initiative menée par le WWF, UN Global Compact, WRI et le CDP qui vise à engager les entreprises dans l'alignement 2°C.

(4) Détail dans le communiqué de presse du 9 décembre.

(5) Seuils actuellement adoptés par la Global Coal Exit List, sur laquelle la politique « charbon » de Groupama s'appuie. Cette liste est fournie par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) allemande Urgewald.

(6) Des surfaces du PADD (périmètre monitoré par Deepki, Périmètre Actions Développement Durable) bénéficient d'une certification, soit 79 190 m².

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

- › Groupama Asset Management a obtenu dès pour le fonds « G Fund Global Green Bonds », une nouvelle solution de bond picking investie en « obligations vertes » (valeurs offrant rendement et bénéfices environnementaux), la labellisation GreenFin ⁽¹⁾ ;
- › en matière d'actifs immobiliers, Groupama fait partie des « bâtisseurs de jeux » et apporte son expertise au projet du village des athlètes pour Paris 2024 en participant à la construction d'un écoquartier à Saint-Denis ; 2021 voit le début de la construction de « The Link » à La Défense (deux tours reliées), qui sera HQE Exceptionnel (livraison en 2025) et dont Groupama est le propriétaire, et d'autre part du Booster de réemploi, projet innovant d'économie circulaire numérisée, piloté par Groupama Immobilier avec le concours d'autres acteurs institutionnels, en vue de favoriser le réemploi de matériaux de construction (440 tonnes de CO₂ ainsi évitées grâce au Booster pour le chantier de l'actif du 21 boulevard Malesherbes). Un projet de label Bas Carbone est à l'étude concernant certaines parcelles du patrimoine forestier et d'un actif immobilier parisien, pour la partie réemploi.

Groupama est présent dans le site web lancé en 2021, Ambition4Climate, de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP), où sont présentés 3 projets bas carbone des entreprises du Groupe (gestion des forêts, Booster de réemploi, G Fund Global Green Bonds).

Fin 2021, Groupama Immobilier rejoint la démarche BIG (Biodiversity Impulsion Group), programme de recherche sur l'empreinte biodiversité des projets immobiliers. BIG vise à développer un référentiel commun d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers (protection de la biodiversité en zone urbaine).

Tous ces aspects ainsi que les politiques mises en œuvre et les résultats sont présentés en détail dans le document publié chaque année par Groupama, le reporting dit de « l'article 173 » (de la loi de Transition énergétique, LTE), disponible en ligne – qui deviendra en 2022 le reporting « de l'article 29 » de la loi Énergie-Climat (LEC).

Sur Groupama.com : <https://www.groupama.com/fr/investisseur/investisseur-responsable/rapport-climat-et-esg/>

Groupama poursuit notamment ses travaux sur les stratégies d'alignement sur l'Accord de Paris et la neutralité carbone et des objectifs liés à la biodiversité, étudie la possible mise en œuvre d'une politique de désengagement des énergies fossiles non conventionnelles et prépare le renouvellement de ses engagements pour la période 2022-2024.

› Indicateur de performance

Montant de l'investissement responsable – actifs gérés selon des critères ESG ⁽²⁾ – par Groupama Asset Management : 91 milliards d'euros ⁽³⁾ en 2021 (80,5 milliards d'euros en 2020, 76,1 milliards d'euros en 2019), soit 78 % des encours totaux gérés au 31 décembre 2021, contre 73 % en 2020.

› Indicateur complémentaire

Part des investissements « éligibles » au sens de la Taxonomie européenne présentée au point 2.4 du présent document.

(b) Le risque de non prise en compte de l'impact environnemental et climat dans les offres (produits et services) et la politique de souscription

Le risque significatif est la non prise en compte des besoins des assurés en termes de résilience ou d'accompagnement de la transition énergétique ; c'est un enjeu de plus en plus fort sous l'effet notamment du changement climatique et cela tout en maintenant l'équilibre de notre modèle économique par une exposition maîtrisée ; à ce sujet s'ajoute la prise en compte de l'impact environnemental (le degré de pollution, dont l'émission carbone) de l'activité de nos assurés – et donc de l'impact indirect de notre activité d'assurance sur l'environnement.

De même qu'évoqué en point 4.2.2.3., être un assureur responsable et contributeur de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique, c'est être un groupe capable de proposer des solutions aux assurés, abordables économiquement, face aux grandes évolutions de l'environnement et des changements climatiques.

› Adaptation au changement climatique

Groupama, acteur majeur de l'assurance dommages, est exposé par la nature même de ses activités et de l'importance de son ancrage territorial. Au cœur de son métier, Groupama doit assumer le coût financier des accidents climatiques via l'indemnisation financière et des solutions matérielles qu'il apporte aux particuliers et entreprises, collectivités, etc. atteints par les catastrophes naturelles. L'assurabilité dans le temps des événements climatiques se pose compte tenu augmentation continue de la sinistralité.

› Les leviers de maîtrise du risque

Sur les expositions du Groupe du fait des souscriptions

Compte tenu des expositions de Groupama, la tempête reste l'aléa climatique qui présente le plus de risques. Afin d'évaluer l'évolution de ce risque face au changement climatique, Groupama Assurances Mutuelles utilise des modèles et des connaissances développées conjointement avec divers experts sur le climat : plusieurs études ont ainsi été réalisées en partenariat avec Météo-France sur la base de modèles climatiques globaux (GCM) et régionaux (RCM) et des scénarios du GIEC ⁽⁴⁾. On n'observe pas de variation majeure liée au changement climatique sur la fréquence et la sévérité des tempêtes sur la France, mais plutôt l'augmentation de la chaleur, de la sécheresse, des précipitations dans certaines zones et des risques de submersion marine. Ces éléments ont été confirmés lors d'une étude récente menée par France Assureurs, en s'appuyant sur des modèles climatiques établis par l'Institut Pierre Simon Laplace.

(1) Créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, ce label garantit aux épargnants que le fonds contribue effectivement au financement de la transition énergétique et écologique.

(2) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(3) Dont clientèle externe.

(4) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC, organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU.

En climatique, les aléas naturels (Cat. Nat. ⁽¹⁾, forces de la nature, tempêtes) sont déjà appréhendés dans les risques assurances (risques de souscription non-vie). L'application de la réglementation Cat. Nat. et la connaissance du risque à la souscription (vérification des zones inondables...) font que le risque est bien suivi.

Groupama dispose de fortes protections en réassurance – Groupama est le deuxième acheteur européen en protection de réassurance sur les tempêtes – et est un groupe innovant en termes de solutions de couverture. À noter :

- qu'un scénario interne permettant d'évaluer l'impact d'une catastrophe environnementale à l'échelle du Groupe a notamment été conçu ;
- l'efficacité concrète de nos structures de réassurance qui ont permis d'absorber une grande partie de la sinistralité observée en France en 2021 (notamment par exemple à la suite des intempéries dans le Sud-Ouest en février).

Sur les expositions, nous évaluons les coûts de reconstruction ainsi que les pertes d'exploitation en cas de périls naturels ou man-made ⁽²⁾ avec une résolution cartographique au niveau des coordonnées GPS, ce qui permet ensuite des cartographies tenant compte de la criticité des risques.

Groupama participe activement aux travaux de la profession sur les catastrophes naturelles, notamment sur les phénomènes de sécheresse sur bâtiments et la modélisation des inondations, et préside actuellement la MRN ⁽³⁾.

Groupama mène depuis de nombreuses années des actions de prévention/protection et de sensibilisation auprès de ses clients et sociétaires.

Ainsi, par exemple, Groupama-Predict, un partenariat pour améliorer la résilience face aux risques climatiques : initié en 2007, ce partenariat permet aujourd'hui à près de 20 000 collectivités de disposer de plans communaux de sauvegarde, avec un suivi des événements en temps réel, et des millions de citoyens d'être avertis par anticipation et à l'échelle communale 24h./24, 7j./7 des risques en approche. Les services de prévention et d'alerte de Predict ⁽⁴⁾, filiale de Météo France, sont en effet accessibles à l'ensemble des clients du Groupe. Une solution innovante qui fait ses preuves. Grâce à Predict, lors des intempéries du Sud-Ouest, 814 communes ont été informées et assistées pour activer leur Plan Communal de Sauvegarde.

Groupama Méditerranée est partenaire de AgriPredict, service d'anticipation/alerte des agriculteurs de l'Hérault face aux phénomènes extrêmes.

Groupama a élaboré une application de prévision des tempêtes survenant « en chapelets » sur le territoire métropolitain, un phénomène bien connu des acteurs de l'assurance, aussi appelé « clustering ».

Développée avec la contribution des chercheurs du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) de l'Institut Pierre

Simon-Laplace (IPSL), l'application fait appel à des technologies d'intelligence artificielle et met en évidence le rôle majeur du courant-jet dans la formation des clusters de tempêtes sur la France métropolitaine. De telles applications permettent de faire prendre conscience de l'importance d'anticiper aussi bien les phénomènes climatiques extrêmes, de type « Lothar et Martin » survenus en décembre 1999, que des tempêtes hivernales plus « classiques ».

Par ailleurs, au-delà des événements extrêmes, les assurés sont exposés à une multiplicité d'événements climatiques récurrents ; il est donc essentiel pour Groupama d'en comprendre les déterminants pour mieux les anticiper. Apporter la confiance sur la maîtrise des risques nous permet d'être au rendez-vous de l'indemnisation dans les moments les plus difficiles.

Focus sur l'assurance récoltes en agriculture

Le gel sur les récoltes survenu en avril 2021 en France : Groupama s'est mobilisé notamment pour les viticulteurs (accélération des indemnités, étalement paiement des cotisations, etc.) ; cet événement a confirmé les dérèglements climatiques et la nécessité d'instaurer désormais un système d'assurance récoltes économiquement viable et protecteur.

Groupama est un contributeur majeur à la réflexion publique sur l'évolution des assurances climatiques. La réforme de l'assurance récoltes a été lancée ainsi en 2021. Un système inclusif et universel sera instauré. Présenté en conseil des ministres en décembre 2021, le projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques est salué par Groupama qui se satisfait notamment de l'importance donnée au partenariat public-privé, avec l'intervention de la solidarité nationale, ce qui devrait également faire cesser la concurrence entre l'assurance et le système des calamités agricoles. Le projet de loi a également le mérite de distinguer les rôles, réservant les aspects techniques au groupement d'assureurs (pool), et la gouvernance au Codar, le comité d'orientation du développement des assurances récoltes, qui orientera la stratégie.

À noter qu'en 2021, Groupama est devenu partenaire d'Ombrea, solution agrovoltaïque qui protège les cultures. Ombrea propose une solution innovante permettant ainsi de créer des conditions favorables au bon développement des plantes. L'objectif est d'étudier les effets des aléas climatiques sur les cultures dans le cadre d'une approche globale de la gestion des risques.

Au-delà de l'agricole, chaque direction métier assurance élabore une feuille de route pour renforcer ses actions dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

Les risques tempêtes, CatNat, forces de la nature et les risques climatiques sur récolte (ou MRC) sont traités dans le cadre du dispositif « Risques Majeurs » du Groupe, ainsi que désormais le risque Cumuls de risques (techniques) : ce dispositif consiste en un suivi annuel de chaque risque concerné, ce qui permet notamment d'être au plus proche de l'évolution de l'aléa climatique.

(1) Catastrophes Naturelles.

(2) Périls causés par l'homme.

(3) Mission des Risques Naturels, association dans le cadre de la Fédération Française de l'Assurance.

(4) Le partenariat avec Predict, initialement sur le risque Inondation, a été progressivement étendue aux risques de tempête, submersion marine, fortes chutes de neige, canicule et grand froid.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Groupama lancera en 2022 un Climate Lab, équipe renforcée d'experts et de compétences internes et externes afin de développer nos connaissances et d'accompagner les projets. Nous souhaitons renforcer nos partenariats avec des institutions de recherche ainsi que des organismes agissant sur le terrain pour renforcer la résilience de l'Agriculture et des bâtiments face à l'évolution des risques climatiques. Notre enjeu est de pouvoir accélérer notre réponse en installant une démarche d'adaptation au changement climatique pour mieux accompagner nos clients et sociétaires, dans le respect de notre raison d'être, tout en maîtrisant nos engagements.

Sur la protection de l'environnement et la contribution à l'atténuation du changement climatique

Groupama est certes exposé à ce risque compte tenu de son activité (part de l'assurance dommages notamment) mais il reste fondamentalement maîtrisé grâce au respect des exigences réglementaires existantes ou nouvelles. Les directions métiers réalisent un suivi réglementaire et technique permanent pour adapter les offres. Le réseau de préventeurs du Groupe (150 ETP ⁽¹⁾ chez Groupama Assurances Mutuelles et les caisses régionales) sont mis à contribution. Citons par ailleurs quelques exemples, sur la RC ⁽²⁾ environnement : c'est une garantie souscrite obligatoirement en risques pros avec de la RC comportant des limites de garanties et conformément aux dispositions réglementaires ; en assurance entreprises et collectivités : proposition ou adjonction de RC environnement, avec le préjudice écologique.

À noter :

- les réassureurs n'imposent pas jusqu'à présent de clauses excluant certains risques environnementaux ;
- l'évolution de la réglementation en matière d'« actions de Groupe » (depuis 2014) a mené à l'achat d'une réassurance spécifique pour se prémunir des conséquences économiques de ce type de procès ;
- une politique de suivi et de contrôle des accumulations de risques est menée au niveau du Groupe (ex. sur les garanties incendies, qui peuvent par extension avoir un impact environnemental) ; à noter aussi sur les sinistres, le rôle d'alerte de la fonction sinistre sur la qualité du risque (cf. les sites classés Seveso).

L'édiction de normes en matière de pollution ou autres n'entrent pas dans les compétences de Groupama ; fondamentalement, nous assurons les acteurs qui respectent les normes agréées.

À noter, en termes d'atténuation du changement climatique ou de préservation de l'environnement, mentionnons :

- en multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables et Groupama a été précurseur sur une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement ;
- en auto, les Centres Centaure ont permis en 2021 à 14 752 stagiaires de suivre un module d'éco-conduite, soit

44 % des stagiaires Centaure (36 % en 2020) (donnée 2019 : 18 920).

- en dommages auto, Groupama contribue à l'économie du réemploi : réparation (et non remplacement) du tiers des pare-chocs et boucliers (sur des voitures assurées Groupama et Gan) ;
- Groupama s'est associé à Exo Expert, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés permettent à Groupama d'une part d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique, et d'autre part, avec un drone, le calcul des cartes de modulation d'azote pour le blé et le colza ; ce sont des coûts réduits, une meilleure production et un impact positif pour l'environnement ;
- Groupama adhère à la démarche Contrat de Solutions constituée sous forme d'association depuis 2020, afin de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires (fiches de solutions pour les agriculteurs) ;
- Groupama est leader de l'assurance et de la prévention sur les activités de méthanisation, avec 60 % des unités de méthanisation françaises assurées ;
- la notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, cette garantie est intégrée à nos offres RC environnementale.

En 2021, c'est aussi la campagne « Indispensables Agriculteurs » de Groupama, via une websérie, fait découvrir différentes facettes du métier d'agriculteur. L'occasion d'aborder diverses thématiques qui éclairent l'agriculture d'aujourd'hui et toutes ses transitions notamment liées à l'environnement : la conservation des sols, les circuits-couts, la méthanisation.

➤ Indicateur de performance

Taux d'évolution du nombre de contrats auto « petit rouleur » ⁽³⁾ en portefeuille : 876 635 contrats en 2021, soit + 9,6 %/2020, et après + 6,4 % en 2020/2019, soit 30 % du portefeuille des caisses régionales. Ces formules continuent de se développer sous l'effet d'une demande croissante.

➤ Autres indicateurs comportant une dimension « environnement » ⁽⁴⁾

Nombre de contrats véhicules électriques : 21 791 contrats, soit + 50 %/2020 (après + 22 % en 2020/2019) ⁽⁵⁾

Nombre de contrats RC Environnementale Entreprises : 958 contrats Garden soit + 7,4 % /2020 et garantie environnement dans la RC Entreprise : présence dans 4 016 contrats

➤ Indicateur complémentaire

Part de l'assurance non-vie contribuant à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne (primes des contrats contenant une protection contre les périls climatiques), voir au point 4.2.4 du présent document.

(1) Équivalent Temps Plein.

(2) Responsabilité Civile.

(3) Moins de 8 000 ou 10 000 km selon les marques.

(4) Comportant des caractéristiques environnementales ou des objectifs environnementaux.

(5) La marque Amaline a disparu en 2020.

2.2.5 Les engagements sociétaux en faveur du développement durable

Groupama intègre pleinement la responsabilité et les risques induits liés à sa présence territoriale. L'immersion et l'attention à l'écosystème local est historique, dans l'ADN de notre Groupe et ses entreprises.

Notre ambition est d'être un acteur incontournable de nos territoires en poursuivant une politique régionale de partenariats/mécénats avec l'écosystème local, en demeurant le leader des assurances des petites et moyennes collectivités, en maintenant l'ouverture des agences et les sites de gestion dans les régions ; Groupama est aussi l'assureur de toutes les agricultures et premier assureur santé individuelle contribuant à l'accès aux soins médicaux en France.

Le maillage territorial mutualiste est notamment animé par le réseau de proximité que constituent les élus, qui interagissent avec les assurés et les acteurs des territoires. Le Groupe favorise cette dynamique mutualiste, en développant la formation des élus, notamment à l'intelligence territoriale, en suscitant le partage de bonnes pratiques entre eux, en optimisant aussi les échanges avec les collaborateurs notamment ceux responsables de l'animation de la vie mutualiste et du développement commercial.

Pour la première fois, en 2021, une grande enquête a été menée auprès des élus (50 % d'entre eux ont répondu, soit 12 500 réponses), afin de mieux connaître les élus et leurs attentes. Elle a confirmé leur forte volonté d'agir (d'être utile, de rendre service), de travailler encore plus près des collaborateurs pour le service aux sociétaires et leurs besoins en formation (compétences sur les offres, sur les techniques d'animation de réunions ou de prises de parole).

› Quelques chiffres...

40,1 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2020 (le montant au titre de 2021 sera connu au printemps 2022).

11,35 milliards d'euros de prestations ont été payés en 2021 ⁽¹⁾ à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale.

Pour l'emploi, le Groupe et ses entreprises représentent 25 000 personnes salariées dans toute la France et des événements de recrutement sont organisés chaque année dans les grandes villes métropolitaines. En 2021 souvent, comme en 2020, ces événements ont eu lieu en mode à distance.

Environ 45 % des achats du Groupe (hors achats assurantiels) sont effectués auprès de TPE-PME. Dans le cadre du Collectif des entreprises pour une économie inclusive, le Groupe partage avec ses pairs les bonnes pratiques afin de développer les achats locaux ou « inclusifs » (achats qui favorisent, soit le développement des territoires, soit la diversité, soit le développement des TPE-PME, soit l'ESS ⁽²⁾).

Après l'émission des premiers certificats mutualistes en 2015 par une caisse régionale, ont suivi des opérations similaires pour les 9 autres caisses (dont 8 métropolitaines et une d'outre-mer). Ils permettent notamment de renforcer la capacité d'investissement

des caisses dans les régions. Le montant des certificats mutualistes en global s'élève à 622 millions d'euros, dont 25 millions collectés en 2021. Les caisses régionales sont réassurées par la caisse nationale, Groupama Assurances Mutuelles.

Outre les impacts de notre activité économique – via l'emploi local, le versement des prestations, la contribution fiscale, etc. –, le Groupe mène de multiples actions de soutiens à l'initiative économique sous toutes ses formes, des partenariats académiques, des actions solidaires et des mécénats.

Groupama investit dans les acteurs économiques à impact positif pour les territoires et entretient des liens étroits, souvent sous forme de partenariats ou conventions, avec les organismes professionnels (chambres de métiers, CAPEB, chambres d'agriculture, CCI, syndicats professionnels, réseaux d'entrepreneurs).

Groupama décerne chaque année des Trophées Pros en région et nationalement à des TPE-PME qui ont un impact positif en matière sociétale/environnementale.

Des partenariats avec des accélérateurs (comme French Assur Tech à Niort) sont également menés par des entreprises du Groupe. Groupama est entré en 2021 au capital de 1Kubator, premier réseau d'innovation en France, qui poursuit un développement rapide sur tout le territoire français et renforce sa présence auprès des entreprises et des startups.

Groupama est partenaire de la communauté d'intérêts sur le véhicule autonome, moyen de transport pour désenclaver les territoires ruraux et péri-urbains et accélérer la transition écologique (Movin'On), avec 12 entreprises.

La quasi-totalité des entreprises du Groupe mène des actions/partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes ; ainsi, par exemple, l'entrepreneuriat, le soutien aux jeunes ⁽³⁾, les actions en faveur du handicap, la solidarité, la culture et le patrimoine, l'environnement, le cinéma, la prévention ⁽⁴⁾, la lutte contre le cancer du sein. Depuis trois ans se développe un mécénat significatif sur la pratique du vélo dans les territoires (soutien aux clubs de vélos amateurs, Ton Club Ton Maillot, et depuis 2021 opération « cyclisme au quotidien » - 11 000 kits de sécurité ont été distribués dès octobre).

Groupama a lancé en septembre 2021 une grande opération nationale, Les Gestes Qui Sauvent. Nous voulons former gratuitement 1 million de personnes aux gestes de premiers secours. Reconnaître un arrêt cardiaque, savoir réagir en cas d'étouffement, de malaise : autant de situations qui peuvent arriver n'importe quand et pour lesquelles on doit pouvoir compter sur n'importe qui. Groupama souhaite donc sensibiliser le grand public « aux gestes qui sauvent », grâce à des formations physiques et des tutoriels vidéo. Pourront en bénéficier, les sociétaires et leur famille, les collaborateurs, les élus, mais aussi toute personne désireuse de sauver des vies.

L'opération Bracelets de plage, qui permet l'identification des petits enfants (sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique) et dont Groupama est partenaire depuis plusieurs années (remise des bracelets aux Secouristes et CRS) a été menée en 2021.

(1) La donnée exacte est 11,351 Mds, dont 9,875 Mds en France, périmètre combiné (France et International), hors frais de gestion des sinistres.

(2) Économie Sociale et Solidaire.

(3) Voir partie 2.2.2 pour le soutien aux jeunes.

(4) Voir partie 2.2.3 pour les actions de prévention.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Le montant du mécénat sociétal en 2021 s'élève à plus de 9,5 millions :

- › dont 700 000 euros pour la lutte contre les maladies rares (recherche, soutien aux associations et aux familles, information médicale, avec la fondation Groupama et les caisses régionales). Malgré la crise Covid-19 qui se prolonge, des Balades solidaires et événements ont pu avoir lieu en 2021, qui ont permis de collecter par ailleurs plus de 400 000 euros, reversés à la recherche et aux associations;
- › dont 560 000 euros de soutien au cinéma (soutien à la jeune création et à la distribution ainsi qu'à la Cinémathèque française, avec la fondation Gan ⁽¹⁾). Première Palme d'or au festival de Cannes en 2021 pour un film soutenu par la fondation (pour Julia Ducournau et son film Titane) ;
- › dont 41 000 euros pour l'association nationale Action Solidarité Madagascar, qui fédère et soutient les actions d'une vingtaine d'associations départementales menant des projets solidaires (en partenariat avec Générations Mouvement) dans les régions rurales de la Grande île ;
- › dont 39 000 euros d'abondement des entreprises dans le cadre de l'opération « don de jours » en faveur d'associations œuvrant pour les jeunes dans le domaine de la formation, de l'entrée dans la vie professionnelle et des conditions de vie.

L'année 2020 avait été marquée par des dons exceptionnels, à hauteur de 3,2 millions d'euros, dans le cadre d'actions de solidarité liées à la situation sanitaire. En 2021, il est à noter que les deux tiers de ces dons exceptionnels ont été conservés et reportés sur des œuvres sociétales. Ainsi une opération de don de jours en faveur des jeunes a été proposée aux collaborateurs du Groupe ; plus de 1 300 jours ont été recueillis et leur correspondance financière, augmentée d'un abondement des 23 entreprises participantes, reversée à 21 entreprises œuvrant en faveur des jeunes pour les aider dans leurs formations, leur entrée dans la vie professionnelle et leurs conditions de vie.

Sur le site groupama.fr a été lancée la rubrique www.lavraevie.groupama.fr, véritable vitrine extérieure sur les actions dans les territoires qui valorisent concrètement le mutualisme.

› À noter...

En 2021, la fondation Groupama a lancé l'appel à projets pour le Prix de Recherche Maladies Rares 2022 ; ce prix d'une durée de 5 ans, est doté de 500 000 euros (100 000 euros par an). Le premier prix a été décerné en 2017. La Fondation Groupama a été créée il y a plus de 20 ans : 200 associations soutenues, plus de 600 projets et 40 chercheurs ou projets de recherche ; 9 millions d'euros versés ; 1,8 million d'euros collectés par les Balades solidaires et autres événements ; 900 000 euros versés à la recherche ou aux associations par les régions. Retrouvez les actions de la fondation sur : <https://www.fondation-groupama.com/>.

Groupama Immobilier, pour le compte de la Société Forestière Groupama, a annoncé en avril 2021 le marquage et le prélèvement de chênes provenant de ses forêts gérées durablement. Ces arbres contribueront à la reconstruction de la flèche de Notre Dame de Paris, construite par Viollet-le-Duc et détruite par l'incendie d'avril 2019. Le film Charpente, produit par Groupama en 2021 et qui évoque cette contribution, a reçu de nombreux prix.

Signalons également que Groupama Immobilier a reçu au SIMI 2021 le prix du jury « mécénat solidaire » pour son soutien à Café Joyeux, une belle initiative qui rend le handicap visible grâce à l'insertion et la formation professionnelle de personnes en situation de handicap mental et cognitif.

› Partenaire solidaire auprès des communautés et des territoires : poursuite de la mobilisation pendant la crise Covid-19 qui s'est prolongée en 2021

Des actions concrètes de solidarité et d'entraide sur le terrain ont continué à être menées par les élus et entreprises du Groupe : soutien aux restaurateurs, aux commerçants (via notamment des bons d'achats), aux personnes hospitalisées ou en EHPAD et aux équipes médicales (dons financiers ou de matériels), dons de masques chirurgicaux ou dons alimentaires à diverses structures sociales, etc. et des appels de proximité.

Groupama a été à nouveau partenaire du concours Graines d'agriculteurs, organisé par Terres Innov et Jeunes Agriculteurs. Il a valorisé cette année les actions solidaires et l'entraide.

2.2.6 La lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale

Au niveau Groupe, la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) est pilotée par la direction conformité Groupe. Les travaux correspondants sont notamment menés en concertation la direction juridique Groupe.

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Sapin 2, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Elle instaure une obligation générale de prévention contre les risques de corruption et de trafic d'influence pour les entreprises de plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros. Dès lors qu'un groupe est assujéti, ses filiales situées en France ou à l'étranger sont concernées par cette obligation. Cette réglementation passe par la mise en œuvre opérationnelle de huit mesures, chacune d'entre elles ayant fait l'objet de travaux spécifiques. La direction conformité Groupe a mené ces derniers en concertation avec la filière conformité du Groupe.

Chaque entreprise du groupe Groupama a intégré dans son règlement intérieur le Code de conduite Groupe et a déployé un dispositif de gestion des alertes éthiques.

Dès l'achèvement du processus d'approbation par les instances représentatives du personnel, une communication a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs sur les éléments annexés au règlement intérieur, à savoir sur le dispositif suivant :

- › la charte éthique, qui reflète l'essence des valeurs et engagements pris par le Groupe.

Le Code de conduite qui répertorie les règles à adopter ou à proscrire à l'attention de tous les collaborateurs dans leurs activités ainsi que le dispositif d'alerte éthique et les sanctions disciplinaires correspondantes en cas de non-respect de ces règles ;

(1) Retrouvez les actions de la fondation Gan sur : <https://www.fondation-gan.com/>

› le dispositif d'alerte éthique permet à tous les collaborateurs (salariés, mandataires ou agents généraux ainsi que les collaborateurs extérieurs et occasionnels) de signaler, *via* une adresse de messagerie sécurisée dédiée, aux personnes habilitées de leur entreprise (le responsable de la Fonction clé Vérification de la Conformité, ou le responsable Conformité) des faits portant sur les domaines suivants :

- corruption, trafic d'influence,
- atteinte aux droits humains et libertés fondamentales,
- atteinte à l'environnement,
- fraude interne,
- crime ou délit,
- menace ou préjudice grave pour l'intérêt général.

La charte éthique et le Code de conduite s'appliquent à toutes les sociétés du Groupe, en France et à l'International. Dans le cadre de son plan de prévention des risques de corruption et de trafic d'influence, Groupama a renforcé en 2020 son Code de conduite d'illustrations en lien avec la cartographie des risques.

Les entreprises du Groupe se sont toutes mobilisées en 2020 et 2021 pour réaliser leurs cartographies respectives, une cartographie Groupe consolidée ayant été produite à la suite de ces travaux. Une actualisation régulière de la cartographie est prévue.

Le Groupe a intégré au sein de son programme de formation des modules visant spécifiquement la lutte contre la corruption et le trafic d'influence pour tous ses collaborateurs, en particulier pour ceux les plus exposés (modules spécialisés selon les activités). Les personnels les plus exposés sont identifiés à partir de la cartographie des risques.

En 2020, Groupama a défini un plan d'actions visant à renforcer son dispositif d'évaluation d'intégrité des tierces parties avec lesquelles les entreprises du Groupe sont en relation d'affaires. En lien avec la cartographie des risques, des mises à jour des procédures d'entrée en relation ont été identifiées. Le pilotage et le suivi de ces travaux se sont poursuivis en 2021 afin d'élaborer une solution digitale Groupe visant à faciliter l'évaluation d'intégrité des tiers non-clients. Il est à noter que le dispositif d'évaluation des tiers clients s'appuie sur la réglementation LCB-FT. D'une manière générale, l'évaluation d'intégrité de tous types de tiers peut faire l'objet d'analyses spécifiques *via* une agence spécialisée en la matière.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est également un enjeu important pour les entreprises assujetties du Groupe. Le pilotage du dispositif est assuré par la direction de la conformité Groupe. Celle-ci veille à la conformité du Groupe à ses obligations en liaison avec un réseau de responsables LCB/FT désignés dans l'ensemble de ces entités, tant en France qu'à l'international.

Une charte d'organisation de la LCB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du Groupe et de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis

en place en matière d'information et de formation des personnels exposés à ces risques, détermine les modalités d'échanges d'information nécessaires à l'exercice de la vigilance. En outre, elle précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

La direction juridique Groupe assure une veille juridique et réglementaire dédiée ainsi que l'interprétation des normes/sanctions.

Le Responsable LCB/FT Groupe est responsable du pilotage du dispositif LCB/FT du Groupe.

Dans ce contexte, il a pour mission de :

- › définir la politique de gestion du risque LCB/FT ;
- › s'assurer du déploiement opérationnel des procédures et des outils correspondants ;
- › assurer l'animation de la filière des responsables précités ;
- › concevoir le plan de contrôle permanent de 1^{er} niveau.

Le Directeur conformité Groupe, en tant que fonction clé de vérification de la conformité, s'assure de la correcte mise en œuvre du dispositif afin d'avoir la capacité d'évaluer le risque LCB/FT au niveau du Groupe, et ce par le biais notamment d'un plan de contrôle de niveau 2.

Des reportings sont réalisés régulièrement auprès de la direction générale de Groupama Assurances Mutuelles ainsi qu'envers les instances de gouvernance du Groupe.

› Indicateur de performance

Formation à la prévention de la corruption. Nombre de collaborateurs formés au e-learning Éthique et lutte contre la corruption : 2 985 personnes formées en 2021 (6 643 en 2020) soit 13,2 % de l'effectif.

Formation à la LCB/FT. Nombre de personnes formées (sensibilisation des collaborateurs) : 2 268 formations réalisées en 2021 (3 993 en 2020).

Ces formations ont été mises en œuvre à partir de début 2019. Les données 2020 ont été recalculées pour fiabilisation du critère à retenir (différence entre notion de « personne formée » – critère retenu et notion de « stagiaire »)

Enfin, sur le volet fiscal, Groupama Gan Vie, filiale d'assurance-vie du Groupe, ne souscrit pas d'affaires auprès de clients n'ayant pas la qualité de contribuables français, dans le cadre de ses activités. Toutefois, les processus de distribution de la Société ont bien prévu, par l'intermédiaire de ses outils d'aide à la vente déployés auprès des réseaux de distribution, l'identification de clients fiscalement récalcitrants, afin de respecter les réglementations FATCA et CRS ⁽¹⁾.

À noter également que le Groupe a signé en 2019 un partenariat fiscal avec l'administration fiscale (Service Partenaire des Entreprises). Groupama est le seul assureur parmi 50 entreprises françaises, ce qui témoigne de son civisme fiscal dans la mesure où le partenariat fiscal traduit la coopération et la transparence fiscale avec les autorités et permet ainsi de sécuriser la gestion fiscale du Groupe. Une charte fiscale Groupe à usage interne a été rédigée.

(1) FATCA, réglementation américaine visant à lutter contre la fraude fiscale des citoyens et résidents US ; CRS : accord multilatéral conclu avec la plupart des pays membres de l'OCDE concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

2.3 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU GROUPE

Bien que les risques d'atteintes à l'environnement et au climat liés à l'activité de notre organisation soient non matériels, il s'agit d'une thématique RSE qui s'impose à tous les acteurs.

Les risques principaux sont liés aux bâtiments classés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Par ailleurs, les impacts que pourraient subir nos installations – et donc nos salariés – sont bien pris en compte dans les actions de maîtrise des risques sociaux.

Des enjeux néanmoins dans notre fonctionnement sont à prendre en compte : impact carbone des déplacements, budgets éditique importants, achats de papier, d'énergie, de matériels, maîtrise de la gestion des déchets, recyclage, lutte contre le gaspillage, économie circulaire pour le mobilier, etc.

Bien qu'ayant inévitablement un impact sur l'environnement, nos activités ne constituent pas de menaces significatives pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols.

› Leviers de maîtrise du risque

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe a la volonté de réduire ses émissions de CO₂ et de lutter contre le changement climatique, d'une part grâce à son organisation et d'autre part en encourageant les comportements écoresponsables de ses parties prenantes (dont les collaborateurs ⁽¹⁾). Le Groupe s'est fixé volontairement comme objectif de réduire de 15 % les émissions carbone produites par son fonctionnement entre 2013 et 2022. La crise sanitaire de 2020-2021 a eu naturellement un impact fort sur la trajectoire des émissions carbone – voir points 4.2.3.1 et 4.2.3.2.

Le risque est encadré par les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR). Les obligations réglementaires liées au classement ICPE sont suivies et contrôlées.

Dans son organisation, les leviers portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels (dont la politique d'achat des flottes) ainsi que la consommation de papier. L'équipe RSE du Groupe impulse cet objectif en partageant de l'information, en promouvant des actions communautaires, via notamment le partage de bonnes pratiques (par ex. sur la mobilité, les démarches décarbonées...) avec le réseau des animateurs RSE et en liaison avec le GT Logistique piloté par Groupama Supports et Services et dont font partie les caisses régionales.

Commandées à partir d'un catalogue communautaire, les entreprises du Groupe peuvent ainsi utiliser des modèles de voitures de moins en moins émetteurs.

En matière de protection de l'environnement, nos salariés sont régulièrement informés des enjeux environnementaux notamment grâce à la Semaine européenne du développement durable, et les efforts de communication/sensibilisation se poursuivent dans les entreprises du Groupe par des actions diverses : information pédagogique, ateliers RSE, team-building vert, challenges, campagnes de sensibilisation à l'écoconduite ou la mise en place du co-voiturage dans certaines entités. Des entreprises du Groupe ont installé des ruches et des jardins urbains, et certaines

promouvent les circuits courts avec des ventes de producteurs locaux (Granvillage) sur leurs sites.

Le développement du pull printing – la reconnaissance de badge au niveau de l'imprimante – permet une gestion plus raisonnable des impressions et l'utilisation des outils de dialogue/réunion à distance mis à disposition des collaborateurs des entreprises – Hub Agile et dorénavant l'écosystème ECD-Office 365 (au poste de travail) déployé à partir de 2020 – permet de diminuer les déplacements.

Par ailleurs, nos centres informatiques Datacenter de Bourges et de Mordelles suivent les bonnes pratiques du Green Grid – l'optimisation des consommations énergétiques – et utilisent le système de freecooling (couloirs froids).

À noter que les trois immeubles de Groupama Campus à Nanterre ont été réhabilités en 2017-2018 dans le cadre d'un projet de rénovation bénéficiant de la démarche HQE® (référentiel juin 2015) et BREEAM (éclairage LED avec détection de présence y compris pour deux tiers des éclairages parking, gestion optimisée de l'eau, etc.). En termes d'immobilier d'exploitation, les immeubles de Campus (WP6 en 2019) et les nouveaux travaux, comme ceux prévus sur le site de Bordeaux, s'inscrivent dans cette dynamique.

Signalons que le nouveau siège de Groupama Assicurazioni de Viale Restelli à Milan est l'un des rares bâtiments en Italie à avoir obtenu en 2021 la certification « Leed Platinum », décerné aux meilleures constructions écologiques, qui combinent innovation et durabilité.

À noter que Groupama Immobilier, installée à WP6, est le premier asset manager immobilier à avoir été certifié ISO 14001. Et s'est engagé dans la calcul carbone de ses activités il y a 3 ans. La connaissance de son impact carbone lui permettant d'améliorer sa performance globale (dont celle de ses activités, en plus de celle de ses actifs).

En 2021, lancement du Projet ESCALE. Il s'inscrit dans le prolongement de la dynamique du projet Campus qui intègre les nouvelles pratiques collaboratives, tout en modernisant notre parc immobilier et en réduisant notre impact carbone. Les salariés présents sur les sites de Campus, Astorg, Ville l'Évêque et Diamant, appartenant à l'une des 11 entreprises, sont concernés. La loi ELAN (Évolution du Llogement, de l'aménagement et du numérique) demande aux entreprises du tertiaire la réduction de 40 % de leur consommation d'énergie dans les bâtiments à horizon 2030. Pour le projet, ce taux de 40 % est une cible moyenne globale, pour l'ensemble des entreprises et des sites concernés dans le cadre de leurs rénovations.

Dans le domaine des achats : dans nos appels d'offres/cahiers des charges, nous demandons à nos fournisseurs de déclarer s'ils respectent la charte du pacte mondial (dont respect de l'environnement), de respecter les normes et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats. Travaux en cours sur 2021-2022 de revue des critères RSE dans les achats.

À noter en 2021, la mise à jour et la diffusion dans les entreprises du Groupe de ECOPASS ou « l'événementiel responsable » : comment réaliser un événement « responsable » (prestataires locaux, matériaux RSE, etc.).

(1) Les impacts indirects liés aux offres, aux investissements ou aux achats sont évoqués au point 2.2.

2.3.1 Economie circulaire (consommer moins, mieux, réemployer)

(a) Prévention et gestion des déchets

Les activités de services du Groupe ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Cependant, nous souhaitons progresser dans la valorisation de ceux-ci *via* notamment le tri sélectif, déjà effectif dans plusieurs entités du Groupe (ainsi par exemple, les sites de Campus, Bordeaux et Astorg à Paris).

À Groupama Campus Nanterre en 2020, a été lancé un challenge de réduction des impressions et Groupama a adhéré au challenge

CUBE, concours inter-entreprises de l'IFPEB ⁽¹⁾, l'objectif étant de réduire la consommation énergétique des bâtiments, 3 immeubles inscrits pour 2020 (WP1, 2 et 5). Groupama a été ainsi lauréat de bronze pour WP5 (20 % d'économie d'énergie).

Rappelons que les opérations Happy Cleanings menées par les entreprises déménageant vers Nanterre, ont permis, en mobilisant les collaborateurs, de collecter et recycler sur 2017-2019 188 tonnes de papier ⁽²⁾. Par ailleurs, du mobilier et des fournitures ont été donnés à des associations, en vue de leur réemploi et de leur valorisation.

Opération Les Petits Papiers 2021. Dans le cadre de la préparation du déménagement d'Astorg vers Nanterre (projet ESCALE), tous les papiers et cartons mis dans les bennes de recyclage ont été valorisés au profit de la Fondation Groupama pour la Santé. Du 14 juin au 30 septembre 2021, le défi mis en place sur l'immeuble d'Astorg a permis de verser 6 300 € à la fondation Groupama (qui les a reversés à une association), pour 63 tonnes de papiers-cartons et papiers confidentiels déposés dans les containers de recyclage.

(b) Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les entités du Groupe ne prennent pas en charge elles-mêmes la restauration des employés (restauration d'entreprise sous-traitée ou tickets restaurant). Des entreprises mettent toutefois en place des actions au profit de la lutte contre le gaspillage alimentaire, comme des campagnes d'affichage, des événements de sensibilisation durant la Semaine européenne du développement durable, etc.

(c) Utilisation durable des ressources

La crise sanitaire avec les confinements, total puis partiel, explique la baisse ou la hausse constatée selon les indicateurs. Ces

ressources étant calculées sur une activité comprenant des collaborateurs sur site et des déplacements inhérents, arrêts, reprises selon jauge ou contraintes de déplacements ont nécessairement eu un impact selon les postes.

› Consommation de papier

Au-delà de l'absence des collaborateurs sur les sites et des usages de travail « zéro papier » acquis en 2020, la poursuite de la dématérialisation (programme Zéro papier, etc.) et du déploiement du pull printing a renforcé la baisse déjà enregistrée les années précédentes de la consommation de papier : - 21,6 % par rapport à 2020, la plus grande part se concentrant sur l'éditique de masse, à - 24 %.

› Consommation énergie

Avec très légère hausse de 0,45 % sur le total des consommations d'énergie, ce sont sur les postes « gaz et chaleur » que l'on constate le plus grand écart, à respectivement + 5,6 % et + 36 %.

L'électricité enregistre une baisse sensible, de 2,8 %.

L'année 2021 a été marquée par plusieurs périodes de télétravail et de présences sur site avec jauges. Les immeubles ont donc été chauffés normalement, quel que soit le nombre de salariés présents.

La baisse des consommations d'énergie par ETP initiée en 2019 se poursuit avec un écart de - 23,6 % depuis 2013.

› Déplacements professionnels

La poursuite de l'utilisation plus optimisée des flottes, la montée en puissance des relations à distance et la préconisation dans la durée du train notamment par rapport à l'avion, permettent une évolution maîtrisée des déplacements. Les restrictions liées à la pandémie ont particulièrement marqué les déplacements moyens/longs effectués en train ou en avion ce qui explique la baisse sur ces deux postes.

Sur l'exercice le nombre de km, tous transports confondus, est en très légère hausse à 0,74 %. L'avion et le train ont poursuivi leur trajectoire de baisse avec respectivement - 41,8 % de km pour le train et - 30,6 % de km pour l'avion.

La voiture reste le plus gros « producteur » de km avec 91 % du total des déplacements, ce qui s'explique par l'activité même du Groupe et la part importante des commerciaux dans l'effectif. La reprise partielle (par rapport à 2020) des activités commerciales et la bascule du train vers ce mode de transport dans le cadre de la pandémie, expliquent la légère hausse de ce poste à + 7,4 %.

(1) IFPEB : Institut Français pour la Performance du Bâtiment, dont Groupama Immobilier est membre.

(2) Source : Groupama Supports et Services, résultats définitifs.

2.3.2 Changement climatique et protection de la biodiversité

Il s'agit d'une thématique RSE majeure et non d'un risque pour notre organisation. La réduction des émissions carbone ou de gaz à effets de serre participe de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de l'environnement.

(a) Évolution des émissions de CO₂

Émissions de CO₂ pour la période de Reporting 2021 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Émissions directes – Scope 1 (Teq CO ₂)	2019	2020	2021
Émissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	6 850,81	5 656,55	5 951,41
Émissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz par ETP	0,25	0,20	0,21
Émissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	700,09	646,94	634,02
Émissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul par ETP	0,02	0,02	0,02
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	6 306,56	5 114,12	5 598,90
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP	0,22	0,18	0,20
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_01	13 857,47	11 417,62	12 184,32
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0,48	0,41	0,43
Émissions directes – Scope 2 (Teq CO ₂)	2019	2020	2021
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	9 286,16	8 116,34	8 353,73
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité par ETP	0,31	0,29	0,30
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur	902,25	740,62	776,24
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur par ETP	0,03	0,03	0,03
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée	164,23	111,86	113,55
Émissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP	0,01	0,00	0,00
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_02	10 352,65	8 968,82	9 243,51
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,35	0,32	0,33
Émissions directes – Scope 3 (Teq CO ₂)	2019	2020	2021
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	18 630,12	15 640,79	16 573,46
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP	0,65	0,56	0,59
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	2 021,02	791,23	549,01
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP	0,07	0,03	0,02
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	209,16	66,18	39,80
Émissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP	0,01	0,00	0,00
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_03	20 860,30	16 498,20	17 162,27
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES GHG_03 PAR ETP	0,72	0,59	0,61

La très légère hausse est liée à la reprise progressive des activités incluant des déplacements et présences sur sites. Les immeubles, indépendamment de la jauge des effectifs présents ont été chauffés ce qui a eu notamment un impact sur les indicateurs gaz et chaleur. Les déplacements en voiture ont augmenté en partie en report des déplacements en train moins retenus par les salariés en périodes de reprise des variants Covid-19.

Le Groupe enregistre ainsi une légère hausse de ses émissions de CO₂ en 2021 par rapport à 2020, avec 38 590,105 téq CO₂ contre 36 884,645 téq CO₂, en 2020.

Le scope 1 (voitures détenues, gaz, fiou) enregistre la plus forte hausse, à 6,7 %. Le scope 3 (voitures non détenues, avion, train) marque également une hausse à 4 %.

Au-delà des raisons dues à la crise sanitaire, les efforts poursuivis par le Groupe en termes de réduction des consommations (actions autour de la consommation de papier, changement de fournisseurs d'énergie, actions de maîtrise des déplacements) ont également contribué à la hausse très relative des émissions en 2021 par rapport à 2020 et à la poursuite de la baisse globale plusieurs exercices.

Si nous retraitons les exercices 2020 et 2021 comme des années normales, soit une baisse annuelle de l'ordre de moins 2 % par an depuis 2019, les émissions de CO₂ du Groupe auraient été de 43 003 752 téq CO₂, soit - 17,4 % par rapport à 2013.

(b) Perspectives

Les actions engagées par le Groupe vont favoriser la baisse des émissions dans la durée, aiguillonées également par les obligations réglementaires, comme le décret sur les bâtiments du tertiaire issu de la loi ELAN (réduction minimum imposée de 40 % de la consommation énergétique en 2030/2010) et la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) : d'une part, 10 % du renouvellement des flottes à partir de 2022 se fera obligatoirement avec des voitures faibles émissions, l'impact sera plus fort à partir de 2024 (20 % du parc), puis 35 % du parc en 2027 et 50 % en 2030, d'autre part par la mise en place de Plans Mobilités dans les entreprises du Groupe.

L'action sur les flottes (modèles, kilométrages) correspond à un levier de réduction majeur. Le poids des voitures non détenues dans la part d'émission de CO₂ reste en effet de loin la plus importante.

Il faudra compter également sur l'évolution probable des comportements des collaborateurs – effet diffus des campagnes régulières sur les éco-comportements, nouvelles habitudes prises lors de la crise sanitaire – mais dont l'impact est difficile à estimer pour l'instant.

Rappelons enfin que les émissions annuelles du Groupe en CO₂ sont à mettre en regard du stock de carbone et des émissions évitées par le patrimoine forestier de Groupama, 2^e propriétaire forestier privé français – voir encadré ci-dessous.

➤ Indicateur d'empreinte carbone du Groupe

Émissions de CO₂ en 2021/2020 : + 4,6 % ; émissions de CO₂ en 2021/2013 : - 25,88 %

➤ Étude carbone sur les forêts Groupama. Données pour 2021 ⁽¹⁾

La quantité de carbone stockée par les forêts de Groupama a légèrement baissé en raison notamment de coupes plus importantes qu'en 2020. Le corollaire de cette augmentation des coupes est une augmentation des quantités de CO₂ évitées et stockées dans les produits finis.

- stock de carbone des forêts : en progression, à 10,4 millions de t de CO₂ (10,5 Mt en 2020), 21.570 ha ⁽²⁾ ;
- accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : + 184.652 t, soit - 0,5 % par rapport à 2020 ;

- émissions de CO₂ évitées : 139 749 t par l'utilisation du bois vendu (79.471 t en 2020) ;
- CO₂ stocké dans les produits bois : 79.728 t en 2021 vs. 46.172 t en 2020.

2.4 LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le 22 juin 2020, la Commission européenne (CE) a publié le règlement sur la taxonomie visant à établir une classification des activités vertes afin d'orienter les flux financiers pour favoriser un développement plus durable et lutter contre le greenwashing. Le Règlement Taxonomie (2020/852) correspond à l'aboutissement d'un des points de la communication de la CE de 2018 sur le financement de la croissance durable. Il y est fait mention d'un « système de classification unifié des activités durables » comme étant la mesure permettant d'atteindre l'objectif de réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables.

En mettant à disposition des parties prenantes un cadre uniforme, notamment avec les objectifs environnementaux fixés dans ce règlement, la Commission structure le processus de transition vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement.

La Taxonomie s'insère dans un triptyque de textes européens pour la transition vers une finance durable avec « SFDR » sur la publication d'informations en matière de durabilité et prochainement « CSRD » sur le reporting extra-financier.

Le règlement s'articule autour de six objectifs environnementaux (article 9) que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées durables :

- atténuation du changement climatique (article 10) ;
- adaptation au changement climatique (article 11) ;
- protection et utilisation durable des ressources aquatiques et marines (article 12) ;
- transition vers une économie circulaire (article 13) ;
- prévention et réduction de la pollution (article 14) ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (article 15).

Pour qu'une activité soit durable ou alignée, elle doit remplir les critères suivants (article 3) :

- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux en conformité avec les critères d'examen techniques établis par la Commission ;
- ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (Do No Significant Harm – article 17) ;
- elle doit être exercée dans le respect des garanties minimales (article 18).

La réglementation taxonomie a prévu l'adoption de quatre textes de « niveau 2 », dont :

- un premier acte délégué pris en vertu des articles 10 et 11 (dit « acte délégué Climat » adopté en juin 2021), précise les activités éligibles à la taxonomie au titre de l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Un acte délégué complémentaire est en cours de discussion, en vue d'étendre

(1) Source : EcoAct et If Consultants pour la Société Forestière Groupama.

(2) La donnée exacte est 10 513 512 t de CO₂.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

les activités éligibles à la taxonomie et qui pourrait inclure des activités transitoires telles que le gaz naturel et le nucléaire ;

- › un deuxième acte délégué pris en vertu de l'article 8 (« acte délégué article 8 » adopté en juillet 2021) précise les informations que les acteurs devront divulguer dans les rapports de gestion quant à leur alignement avec la taxonomie. La Commission propose les deux indicateurs suivants pour l'assurance dans l'acte délégué :
 - un indicateur lié aux investissements, voir ci-dessous,
 - un indicateur lié aux activités de souscription, voir ci-dessous également.

2.4.1 Indicateur Investissements

(a) Ratio réglementaire

Pour 2022, en tant qu'assureur, le groupe Groupama doit publier le ratio suivant sur les données au 31 décembre 2021 présentées en valeur de marché :

Ratio Investissements = Part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie / Total des investissements.

En sus, Groupama doit publier les informations quantitatives suivantes :

- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives aux gouvernements centraux, banques centrales et supranationales ;

- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives aux dérivés ;
- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives aux entreprises non assujetties à la publication d'une déclaration non financière en vertu de la NFRD ;
- › pourcentage des expositions dans les actifs totaux relatives à des activités non éligibles pour l'exercice 2021.

Dans le cadre de l'application du règlement Taxonomie, nous retenons les définitions et périmètres d'application suivants :

- › « investissements » : l'ensemble des actifs détenus de façon directe et indirecte au bilan des compagnies d'assurance vie et non-vie du groupe Groupama. Il s'agit donc d'une vision « transparaissée » des actifs de l'ensemble du Groupe, hors actifs intragroupe et Unités de Compte ;
- › en vertu de l'article 7 paragraphe 1 de l'acte délégué Article 8, les expositions souveraines sont exclues du calcul du ratio investissement, aussi bien du numérateur que du dénominateur ;
- › les dérivés sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du ratio ;
- › les entreprises non soumises à la NFRD ne sont pas soumises à la taxonomie. Ainsi, l'exposition à ces entreprises ne doit pas apparaître dans le calcul du numérateur du ratio.

En synthèse, les exclusions d'actifs pour les calculs du ratio investissements sont les suivantes :

Type d'actifs	Exclusion du numérateur	Exclusion du dénominateur
Expositions aux gouvernements centraux, banques centrales et supranationales	X	X
Dérivés	X	
Expositions sur les entreprises non assujetties à la publication d'informations non financières conformément à la NFRD	X	

Conformément aux informations communiquées par la Commission Européenne dans ses différents Q&A, pour le reporting réglementaire, les informations publiées doivent se fonder sur des données réelles fournies par les entités non-financières ou financières. L'utilisation d'estimation et de proxies n'est pas possible. Or, la première obligation de reporting pour l'ensemble des entreprises soumises à la NFRD étant le 1^{er} janvier 2022 (sur les données arrêtées au 31 décembre 2021), nous ne disposons d'aucune information publiée quant à la part du chiffre d'affaires (et des CAPEX) éligibles à la taxonomie.

Pour identifier les entreprises assujetties à la publication d'informations non financières conformément à la NFRD, nous retenons l'approche suivante :

- › les portefeuilles d'investissements du Groupe de par leur taille sont investis dans des entreprises cotées ou de taille supérieure au seuil d'assujettissement à la NFRD, hors fonds de private equity corporate et fonds de prêts ;

- › ainsi, nous avons considéré que toutes les entreprises dont le siège social est dans un pays de l'Union européenne (qui s'entend hors Suisse et hors Royaume Uni) étaient éligibles à la NFRD, à l'exception des entreprises détenues *via* des fonds de prêts ou de private equity pour lesquelles aucune information n'est disponible.

La ratio investissements réglementaire est donc nul, tel que cela est présenté dans le tableau ci-dessous.

(b) Ratio volontaire

Cependant, au titre du reporting volontaire, Groupama a fait le choix de publier un ratio investissement sur la base de données estimées, l'ensemble des hypothèses retenues pour ce calcul sont décrites ci-dessous et nous retenons la même définition d'investissements et les mêmes exclusions d'actifs que pour le ratio réglementaire.

Les activités économiques éligibles sont identifiables à partir des Codes NACE inscrits dans les deux annexes de l'acte délégué climat. Ainsi pour le calcul du ratio volontaire, nous avons choisi de raisonner par secteur d'activité, en retenant 100 % du chiffre d'affaires d'une entreprise sur le secteur d'activité auquel elle est associée. Nous avons utilisé les indications fournies par la

Commission au travers de l'outil « EU Taxonomy Compass » disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/>.

Plus précisément, si un émetteur a un secteur NACE explicitement référencé dans cet outil, nous avons considéré que 100 % de notre exposition était éligible. C'est par exemple le cas pour tout le secteur immobilier (l'acquisition ou la possession d'immobilier étant associées au Code NACE L68) : nous faisons l'hypothèse que l'ensemble de notre patrimoine immobilier et forestier est éligible à la taxonomie.

Néanmoins, si un émetteur opère dans une activité non explicitement référencée, nous l'avons considérée comme intégralement non éligible. Ainsi, prenons l'exemple, d'un émetteur

associé à un Code NACE 35.1 qui correspond à « Production, transport et distribution d'électricité ». Au sein de cette catégorie, la taxonomie retient les NACE D35.11 à D35.13 comme éligibles mais pas le D35.14. L'émetteur considéré ayant plusieurs activités correspondant à des sous-catégories différentes à l'intérieur de D35.1, on ne peut pas lui attribuer un Code NACE plus précis à 4 chiffres, nous le considérons donc comme intégralement non éligible.

S'agissant du cas précis des fonds d'infrastructure, nous avons considéré comme éligibles l'ensemble des expositions de l'UE associées à un Code NACE éligible (selon la même règle que présentée précédemment).

	Ratio Réglementaire		Ratio Volontaire	
	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en millions d'euros)
Part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	0 %	0	35,2 %	15 738,0
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	0 %	0	43,6 %	19 497,4
Part des expositions sur des activités « non affectées »	78,9 %	35 235	0 %	0
Part relative aux produits dérivés	- 1,1 %	(508,4)	- 1,1 %	(508,4)
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (DPEF)	22,3 %	9 956,9	22,3 %	9 956,9
ACTIF TOTAL HORS EXPOSITIONS PUBLIQUES	100 %	44 683,8	100 %	44 683,8
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	43,2 %	34 046,0	43,2 %	34 046,0
ACTIF TOTAL	100 %	78 729,8	100 %	78 729,8

Sur l'ensemble du groupe Groupama, au 31 décembre 2021, le ratio investissements représentant la part, dans les investissements totaux, des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie est de 0 % pour sa version réglementaire. Le ratio volontaire, au regard de la méthodologie décrite précédemment, pour les actifs éligibles à la Taxonomie est de 35,2 %.

2.4.2 Indicateur assurance non-vie

(a) Éligibilité à la taxonomie

Pour 2022, en tant qu'assureur également, le groupe Groupama doit publier le ratio suivant sur les données au 31 décembre 2021 :

Ratio assurance non-vie = Part des primes non-vie brutes éligibles à la taxonomie / Total des primes non-vie.

L'« acte délégué climat » détermine les activités éligibles aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'assurance non-vie figure parmi les activités éligibles au titre de l'objectif d'adaptation.

L'acte établit les critères que doivent respecter les assureurs non-vie afin d'être alignés à la Taxonomie. La conformité à ces critères dits « techniques » (et donc l'alignement des produits d'assurance) s'appliquera à compter de l'année 2024 (exercice 2023).

D'après l'« acte délégué climat », sont éligibles à la taxonomie les lignes d'activités définies à l'annexe I de la directive Solvabilité II

(soit les 8 lignes d'activités suivantes), du moment qu'elles sont liées à la couverture d'un aléa climatique. Comme précisé par le Q&A de la Commission publié en décembre 2021, une ligne d'activité doit contenir des produits avec des termes liés au traitement d'aléas climatiques pour être considérée éligible.

Les 8 lignes d'activité suivantes sont potentiellement éligibles :

- › assurance de frais médicaux ;
- › assurance de protection de revenus ;
- › assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- › assurance de responsabilité civile automobile ;
- › autres assurances de véhicules à moteurs ;
- › assurance maritime, aérienne et de transport ;
- › assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- › assurance assistance.

À la suite d'une première analyse (cf. note de France Assureurs du 18 janvier 2022), il apparaît que seules les trois lignes d'activités suivantes intègrent la couverture explicite d'un aléa climatique :

- › autres assurances de véhicules à moteurs ;
- › assurance maritime, aérienne et de transport ;
- › assurance incendie et autres dommages aux biens.

Sur ces lignes, qui intègrent explicitement une garantie climatique, l'ensemble de la prime d'assurance des produits concernés est retenu au numérateur du ratio réglementaire.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

(b) Ratio réglementaire

Afin de déterminer le ratio réglementaire pour l'arrêté des comptes 2021, Groupama a analysé uniquement l'ensemble de ses activités sur le périmètre France. Par ailleurs, dans la mesure où les données relatives à la directive Solvabilité 2 n'étaient pas encore disponibles au titre de l'arrêté 2021, Groupama a réalisé un

tableau de correspondance entre les lignes métiers (selon les axes d'analyse des activités chez Groupama) et les trois lignes d'activités retenues à la suite d'une première analyse parmi les 8 mentionnées dans l'« acte délégué climat » (annexe 1, directive Solvabilité II), contenant une couverture explicite d'un aléa climatique.

Le tableau ci-dessous correspond à l'ensemble des informations requises, au regard, pour cette première publication du ratio réglementaire, de la disponibilité des données et de l'analyse réalisée en interne.

Activités	(en millions d'euros)	Ligne d'activité éligible selon le Règlement Taxonomie
Périmètre France éligible	5 411	
Assurances Biens et Responsabilité	5 411	
Particuliers et Professionnels	3 380	
› Automobiles de tourisme	1 610	Autres Assurances de véhicules à moteur
› Autres véhicules	92	Autres Assurances de véhicules à moteur
› Habitation	1 054	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Dommages aux professionnels TNS	443	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Construction	181	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
Entreprises et Collectivités	1 004	
› Flottes	495	
Flottes	394	Autres Assurances de véhicules à moteur
Garages	101	38 % en Autres véhicules à moteurs et 62 % en Incendie et autres dommages aux biens
› Dommages aux entreprises et collectivités	509	
Métiers Agricoles	1 027	
› Risques agricoles	491	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› Risques climatiques	219	Assurance Incendie et autres dommages aux biens
› TMA	316	Autres Assurances de véhicules à moteur
Périmètre International éligible	0	Périmètre non analysé
Total des primes émises brutes éligibles à la Taxonomie	5 411	
Total des primes émises brutes non-vie au 31 décembre 2021	11 349	
dont France non-vie	9 486	
dont International non-vie	1 863	
Ratio des primes émises brutes éligibles à la Taxonomie / Total	47,7 %	

Ainsi, la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie est de 47,7 % en 2021.

Enfin, il est à noter que Groupama a fait ses meilleurs efforts pour publier les informations relatives au règlement Taxonomie. Compte tenu de la complexité de ce règlement et des délais d'appropriation, les informations publiées par Groupama seront amenées à être affinées lors des prochains arrêts.

2.5 TABLEAUX ET NOTES

2.5.1 Liste des entités prises en compte dans le périmètre de consolidation de la DPEF ⁽¹⁾

Entités (pays)	Informations renseignées pour cette entité
Activités Immobilières* **	Sociales
Amaline Assurances*	Sociales, environnementales et sociétales
Bask Groupama Emeklilik (Turquie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Bask Groupama Sigorta (Turquie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Gan Assurances	Sociales, environnementales et sociétales
Gan IA Hong-Kong* **	Sociales
Gan Patrimoine**	Sociales, environnementales et sociétales
Gan Prévoyance	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Antilles-Guyane* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Asfaltiki (Grèce)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Asigurări (Roumanie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Asset Management* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Assicurazioni (Italie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Assurance-Crédit et Caution*	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Assurances Mutuelles	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Biztosito (Hongrie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Centre-Atlantique	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Centre Manche	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama d'Oc	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Épargne Salariale **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Gan Vie	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Grand Est	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Immobilier*	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Loire Bretagne	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Méditerranée	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Nord-Est	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Océan Indien	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Outre-Mer Pacifique* **	Sociales
Groupama Paris Val de Loire	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Poist'ovna a. s.* **	Sociales
Groupama Protection Juridique (SFPJ)	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Rhône-Alpes Auvergne	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Supports et Services **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Zastrahovane (Bulgarie)* **	Sociales, environnementales et sociétales
Groupama Forêts Assurances (MISSO)* **	Sociales

(1) Sur les aspects d'analyse des risques, uniquement les sociétés opérant en France ont été prises en compte.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)










Déclaration de performance extra-financière

Entités (pays)	Informations renseignées pour cette entité
Mutuaide	Sociales, environnementales et sociétales
SPARA* **	Sociales
SPSE* **	Sociales








* Ces entités ont été exclues du périmètre pour l'indicateur formation à la LCB/FT

** Ces entités ont été exclues du périmètre pour l'indicateur formation à la prévention de la corruption

2.5.2 Tableau récapitulatif des risques, thématiques et des indicateurs clés de performance


















Principaux risques et leur définition	Nomenclature risques Groupe	Point dans le texte	Indicateurs clé de performance	Correspondance ODD ⁽¹⁾ de l'ONU
SOCIAL : Employabilité/Adaptation des compétences Risque d'inadéquation des compétences avec les évolutions des métiers : risque de non prise en compte dans nos formations et recrutements des évolutions imposées par notre environnement et qui aurait un impact sur les capacités des collaborateurs (complexification croissante des produits assuranciers, digitalisation, big data, IA...)	Risque RH	Point 2.2.2.	› Taux de collaborateurs formés	
SOCIAL : « Bien travailler ensemble » Risque de non prise en compte dans notre politique sociale de la pression subie due aux exigences de résultats, des risques psycho-sociaux (RPS) et des aspirations sociales contemporaines (qualité de vie au travail et transports au quotidien, équilibre entre vie privée et professionnelle, évolution salariale et professionnelle)	Risque RH	Point 2.2.2.	› Taux d'absentéisme	
SOCIAL : Parité/Diversité Risque d'une rupture d'égalité de traitement concernant certaines catégories identifiées – les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les séniors – au cours de leur vie professionnelle (dans le recrutement, l'intégration et le parcours pro dont la formation) et risque d'isolement par rapport à des forces vives de la société	Risque RH	Point 2.2.2.	› Taux de femmes cadres › Taux de femmes cadres dirigeants	 
SOCIÉTAL : Qualité du conseil Risque de défaut dans l'exercice du devoir de conseil et de communication d'informations non explicites, erronée ou trompeuse	Défaut de conseil	Point 2.2.3.	› Taux d'affaires en gestion déléguée ou préconisée	
SOCIÉTAL : Satisfaction client Risque de défaillance dans les moments clés de la relation client	Indisponibilités Prestation non conforme	Point 2.2.3.	› Note sur 20 pts sur 4 critères relationnels › Gestion des sinistres : Taux de Très Satisfaits	
SOCIÉTAL : Besoins de protection (couverture des enjeux sociétaux) Risque de non prise en compte des besoins en termes de protection, liés aux défis de transition (démographie, mobilité, numérique, nouvelles formes du travail, violences urbaines...) et de non prise en compte des capacités budgétaires des assurés (accessibilité à l'assurance)	Risques de souscription non-vie	Point 2.2.3.	› Taux de personnes sensibilisées/formées en externe (clients ou non-clients) et en interne à des actions de prévention/ nombre de salariés	  

(1) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Principaux risques et leur définition	Nomenclature risques Groupe	Point dans le texte	Indicateurs clé de performance	Correspondance ODD ⁽¹⁾ de l'ONU
<p>SOCIÉTAL : Protection des données des assurés</p> <p>Risque de non prise en compte des impacts (potentiellement négatifs) de nos services et de nos dispositifs de protection des données sur l'intégrité de nos assurés</p>	Défaut de protection des données et Défaut de sécurité des systèmes	Point 2.2.3.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de formation au RGPD des nouveaux entrants 	
<p>ENVIRONNEMENT : Prise en compte de l'environnement et du climat dans les investissements</p> <p>Risque de non prise en compte de l'impact environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> le degré de pollution, dont l'émission carbone, des sociétés dans lesquelles Groupama investit l'impact potentiel des contraintes environnementales et climatiques sur la valeur des actifs (prise en compte des risques réglementaires, physiques et de transition) 	Risques financiers	Point 2.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> Taux des actifs gérés avec critères ESG 	  
<p>ENVIRONNEMENT : Prise en compte de l'environnement et du climat dans les offres et la politique de souscription</p> <p>Risque de non prise en compte de l'impact environnemental (le degré de pollution, dont l'émission carbone) de l'activité des assurés par Groupama et de leurs besoins en termes de résilience ou d'accompagnement de la transition écologique</p>	Risques de souscription non-vie	Point 2.2.4.	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'évolution du nombre de contrats auto « petit rouleur » 	 
<p>Prévention de la corruption, du trafic d'influence et de l'évasion fiscale</p> <p>Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)</p>	Risques corruption et trafic d'influence Blanchiment	Point 2.2.6.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de collaborateurs formés au <i>e-learning</i> Éthique et lutte contre la corruption Nombre de collaborateurs formés (sensibilisation) 	

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Autres risques	Nomenclature risques Groupe	Point dans le texte	Indicateurs	Correspondance ODD de l'ONU
SOCIAL : Respect des salariés Risque de non prise en compte d'une situation où, du fait de l'activité de nos entreprises, les droits, les libertés fondamentales et l'intégrité de nos salariés seraient compromis ou potentiellement compromis	Risque RH	Point 2.2.2.	-	 
SOCIAL : Prise en compte des impacts sociaux en cas de restructuration/réorganisation de sites Voir tableau ci-dessus le « bien travailler ensemble »	Risque RH	Point 2.2.2.	-	
SOCIÉTAL : Achats responsables Risque de non prise en compte d'une situation où, du fait de l'activité confiée aux sous-traitants et fournisseurs, les droits, les libertés fondamentales et l'intégrité de leurs salariés seraient compromis ou potentiellement compromis	Risques fournisseurs	Point 2.2.3.	-	 
SOCIÉTAL : Investissements socialement responsables Risque de non prise en compte de l'impact social/sociétal des sociétés dans lesquelles Groupama investit	Risques financiers	Point 2.2.3.	-	 
SOCIÉTAL : Engagements sociétaux en faveur du développement durable (impact sur les territoires) Risque de non prise en compte de l'impact économique et social de nos activités sur la société qui nous entoure (refus d'assurer certaines zones ou populations, pas de recrutement ou plans sociaux, relations très restrictives dans les relations avec les partenaires en région)	-	Point 2.2.5.	-	    
ENVIRONNEMENT : Impact environnemental de notre organisation Risque de non prise en compte de l'impact environnemental (déchets, consommations, pollution, dont l'émission carbone) généré par le fonctionnement de notre organisation et les activités confiées aux sous-traitants et fournisseurs	Non-respect de la réglementation	Point 2.3.	Voir ci-dessous	 
Thématiques RSE renseignées				
Adaptation au changement climatique (pour notre organisation)	-	Point 2.3.	Taux d'évolution des émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3	 
Droits de l'homme (Respect des conventions de l'OIT)	-	Points 2.2.2. et 2.2.3.	N/A	

2.5.3 Tableaux des données extra-financières de Gan Assurances et de Gan Prévoyance

Indicateurs de performance extra financière Gan Assurances

	2021	2020
Informations sociales		
Effectifs	1 650	1 617
dont % femmes	64,1 %	63,1 %
dont % hommes	35,9 %	36,9 %
Embauches – tous contrats (hors CDD été), hors mobilités, transferts	318	206
dont embauches CDI (hors mobilités, transferts)	123	72
Départs CDI (hors mobilités, transferts)	137	138
% femmes CDI parmi les cadres	56,2 %	54,1 %
Nombre de salariés en situation de handicap	50	47
Rému moy de base (RAT) base salaire décembre (en €)	44 949	43 933
Nombre d'alternants	121	109
Taux de transfert des alternants en CDI	6,4 %	4,6 %
Informations environnementales		
Consommation d'eau (en m ³)	3 160,3	3 440,7
Consommation totale d'énergie (en kwh)	3 532 105,6	3 631 844,6
Consommation totale d'énergie GRO - Tab Unité(en kwh par ETP)>	2 140,7	2 246
Déplacements (en km)	6 383 515	8 711 950
Déplacements (en km par ETP)	3 868,8	5 387,7
Émissions de CO ₂ teq CO ₂	1 265	1 320
Émissions de CO ₂ teq CO ₂ par ETP	0,8	0,8
Consommation totale de papier (en tonnes)	200,5	266,1
Consommation totale de papier (en kg/ETP)	121,5	164,6
Information sociétales		
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	354	322
Nombre de personnes ayant reçu une action de formation ou sensibilisation (externe + interne)	249	258
Mécénat montants alloués aux maladies rares et hors maladies rares en euro	930 427	906 746

Indicateurs de performance extra financière Gan Prévoyance

	2021	2020
Informations sociales		
Effectifs	736	744
dont % femmes	36,8 %	35,1 %
dont % hommes	63,2 %	64,9 %
Embauches – tous contrats (hors CDD été), hors mobilités, transferts	150	138
dont embauches CDI (hors mobilités, transferts)	138	134
Départs CDI (hors mobilités, transferts)	149	135
% femmes CDI parmi les cadres	28,8 %	27,2 %
Nombre de salariés en situation de handicap	22	21
Rémunération moyenne de base (RAT) base salaire décembre (en €)	47 050	47 126
Nombre d'alternants	8	2
Taux de transfert des alternants en CDI	-	-
Informations environnementales		
Consommation d'eau (en m ³)	139,1	136,8
Consommation totale d'énergie (en kwh)	376 512,4	400 060
Consommation totale d'énergie (en kwh par ETP)	511,6	328,15
Déplacements (en km)	10 091 973	9 912 301
Déplacements (en km par ETP)	13 711,9	13 323
Émissions de CO ₂ teqCO ₂	1 879	1 631
Émissions de CO ₂ teqCO ₂ par ETP	2,6	2,2
Consommation totale de papier (en tonnes)	0,7	0,6
Consommation totale de papier (en kg/ETP)	-	-
Information sociétales		
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	-	-
Nombre de personnes ayant reçu une action de formation ou sensibilisation (externe + interne)	-	-
Mécénat montants alloués aux maladies rares et hors maladies rares en euro	28 100	2 133

2.5.4 Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de la DPEF de Groupama en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

(a) Périmètre du reporting

Les 38 entités prises en compte dans le périmètre de la DPEF sont détaillées ci-dessus et représentent 100 % de l'effectif au 30 novembre 2021.

Sept entités n'ont pas été retenues dans la consolidation environnementale en l'absence d'informations collectées (Gan IA Hong Kong, autres filiales immobilières, Groupama Outre-Mer Pacifique, Forêts Assurances MISSO, Groupama Poist'ovna sa, SPARA et SPSE). Ces mêmes règles ont été appliquées dans le calcul des émissions de CO₂.

Politique d'exclusion du périmètre

Les sociétés mises en équivalence dans les résultats comptables ne sont pas prises en compte en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux ; ainsi Groupama AVIC Property Insurances Company, la jointventure du groupe Groupama située en Chine, a été retirée du périmètre de Reporting extra-financier en 2013 pour plus d'adéquation entre le périmètre combiné financier et extra-financier.

Depuis 2016, l'entité GOM Antilles a été sortie du périmètre car ses éléments sont aujourd'hui intégrés dans les comptes de la caisse Groupama Antilles-Guyane.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur environnemental et sociétal

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur environnemental et sociétal est le ratio du nombre d'ETP des entités ayant fourni des informations validées par la direction communication interne et RSE pour cet indicateur sur le nombre

d'ETP total du périmètre combiné. Les ETP ont été fournis par la DRH Groupe à date 30 novembre 2021.

(b) Indicateurs

Choix des indicateurs

Le Groupe a choisi à partir de cette année de retenir 14 indicateurs clés de performance liés aux principaux risques portant sur les aspects : social, sociétal, environnement et changement climatique, lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et protection des données des assurés. Ces indicateurs ont pour objectif d'une part de permettre le suivi des engagements pris par le Groupe et d'autre part de répondre aux exigences réglementaires.

Sur les aspects d'analyse des risques, uniquement les entreprises opérant en France ont été prises en compte dans ce premier exercice au format « DPEF ».

Référentiels et définitions des indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

Un référentiel de reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 est remis à jour chaque année. Il clarifie les règles de collecte, explique le fonctionnement du logiciel et précise notamment le périmètre pris en compte.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs sont définies dans un glossaire de définitions remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce document et réalisées *a posteriori* par la direction communication interne et RSE. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la base carbone ADEME et sont remis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne.

Les informations liées au respect du bien-être animal et à l'alimentation responsable, équitable et durable et la lutte contre la précarité alimentaire sont exclues de la DPEF car elles ne sont pas pertinentes par rapport à l'activité de Groupama et aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

(c) Période de reporting

La période de reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le référentiel de reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

À noter, deux des indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés par année civile : l'indicateur sur les Centres Centaure ainsi que les données sur l'investissement responsable.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile. Les informations relatives à l'absentéisme sont reportées sur une année glissante de décembre 2020 à novembre 2021.

(d) Modalités de collecte, consolidation et contrôle des données

Modalités de collecte des données

Les informations publiées dans le rapport de gestion, présent dans le document « URD » de Groupama Assurances mutuelles, sont collectées grâce aux contributions du réseau des correspondants DPEF du Groupe.

La liste des contributeurs à la DPEF est remise à jour chaque année avant le début de la campagne et des formations à l'utilisation de l'outil SCOOP (le logiciel de collecte de la société Enablon) et au processus de la DPEF en général sont proposées par la direction communication interne et RSE aux contributeurs le cas échéant.

La plupart des données environnementales et sociétales sont remontées par les entités concernées *via* SCOOP qui est entièrement dédié à la DPEF RSE au sein du Groupe. Les données sociales sont recueillies à partir de plusieurs sources de données selon qu'il s'agisse :

- › d'entreprises françaises ou internationales ;
- › d'indicateurs consolidés ou non ;
- › d'indicateurs concernant des données ou populations gérés ou non dans les SI d'entreprise ;
- › d'indicateurs pouvant être réalisés à partir des données remontées mensuellement dans un infocentre Groupe appelé SIPGRH (voir ci-après), uniquement pour certaines entreprises françaises.

Certaines données environnementales et sociétales, de par leur spécificité ou pour des raisons pratiques, sont directement recueillies auprès des correspondants ou des directions concernées par la direction communication interne et RSE.

Le Système d'Information et de Pilotage Groupe de Ressources Humaines (SIPGRH), constitue l'unique base de données RH au niveau du Groupe. Cet infocentre est alimenté mensuellement et contient 99,6 % des données individuelles des salariés du Groupe en France et 94 % des données individuelles du Groupe y compris les filiales internationales.

Concernant le périmètre France, le SIPGRH est alimenté tous les mois des données individuelles d'environ 97 % des salariés du Groupe issues des systèmes d'administration du personnel des entreprises françaises et tous les trimestres pour les autres entreprises françaises.

Dans la mesure où la transmission et le contrôle de ces indicateurs par un organisme tiers sont des obligations récentes, le processus de collecte des données RSE évolue chaque année pour d'une part, tenir compte des recommandations faites par les commissaires aux comptes, et d'autre part améliorer la qualité des indicateurs transmis et fiabiliser les données publiées.

Un datahub, a été mis en place pour collecter les informations individuelles de manière sécurisée pour les petites structures françaises et les filiales de l'international. Elles y déposent trimestriellement leur fichier de données qui sont formatées et contrôlées en temps réel (au chargement dans le datahub) pour correspondre aux règles de gestion existantes dans le SIPGRH.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Déclaration de performance extra-financière

Lorsque tous les contrôles sont levés, les entreprises transmettent via la connexion le fichier à la DRHG qui, après validation, le transfère automatiquement pour être chargé dans le SIPGRH au même titre que les fichiers mensuels.

Les données de toutes les entreprises sont désormais disponibles dans un seul et même environnement, le SIPGRH et la DRH Groupe peut réaliser à partir d'un outil unique ses travaux avec des données fiables et harmonisées sur la totalité du Groupe ou presque puisque l'Asie n'est pas concernée.

À noter que seule une vingtaine de données individuelles est prise en compte pour ces entreprises : il s'agit essentiellement de données contractuelles permettant notamment le suivi des effectifs et des mouvements.

Toutefois, certaines données ou certaines populations (handicap, mandataires/agents généraux, intérimaires...) ne sont pas systématiquement présentes dans l'infocentre, les indicateurs correspondants sont dans ce cas demandés auprès des entreprises au travers d'une maquette Excel transmise par mail en fin d'année. Il en est de même pour les indicateurs consolidés tels que le nombre d'accidents de travail/trajet et ceux relatifs à la formation.

Concernant, les indicateurs relatifs à la formation professionnelle et pour les entreprises entrant dans le périmètre de gestion de l'outil communautaire de formation LMS (déployé auprès des entreprises du Groupe), ils sont déterminés en central par le secteur Formation Groupe. Pour les autres entreprises françaises et celles de l'International, ils sont intégrés dans les maquettes Excel. Ces indicateurs, au nombre de 3, sont les suivants :

- salariés formés par sexe et par catégorie ;
- heures de formation par sexe et par catégorie ;
- coûts de la formation.

Consolidation des données

La consolidation est réalisée au niveau Groupe par la direction communication interne et RSE. Les données environnementales et sociétales sont consolidées via l'outil SCOOP (Enablon) dédié au Groupe.

Contrôle des données

Données environnementales : l'outil SCOOP intègre des contrôles de cohérence automatiques afin d'éviter les erreurs de saisie. Elle permet également de joindre des fichiers sources et d'insérer des commentaires explicatifs. Chaque correspondant en entreprise vérifie les données saisies avant la consolidation. La direction communication interne et RSE effectue un deuxième niveau de contrôle des données. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les entreprises concernées et corrigées le cas échéant.

Données sociales : des contrôles sont réalisés par la MOA SIPGRH de la DRH Groupe chaque mois au moment des chargements. Des tests fonctionnels sont également effectués pour s'assurer de la cohérence des résultats relatifs aux effectifs et mouvements de personnel (effectifs inscrits mois N = effectifs inscrits N-1 – sorties du mois + entrées du mois).

Par ailleurs, des comparaisons sont effectuées au fil de l'eau entre les travaux réalisés par les entreprises et ceux de la DRH Groupe à partir des bilans sociaux notamment qui regroupent un nombre d'indicateurs significatifs.

Et au moment de la réalisation des travaux spécifiques à la RSE, les données de l'année N sont comparées à celles de l'année N-1 par le secteur Études de la DRH Groupe.

Après consolidation d'un indicateur, la valeur totale finale et le ratio par ETP sont comparés avec ceux du Reporting de l'année précédente.

(e) Précisions sur les définitions et modes de calcul des indicateurs

Précisions sur le calcul des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- scope 1, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe ;
- scope 2, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- scope 3, autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émission ont été mis à jour pour la DPEF 2020 à partir de la base carbone de l'ADEME. Les facteurs prennent en compte les émissions liées à la combustion simple et non à l'amont de la production. Quelques précisions pour certains facteurs d'émission :

- pour l'électricité, les facteurs d'émission utilisés pour les entités présentes dans les DOM-TOM ont été calculés de la manière suivante à partir de la base de l'ADEME : pour GOM Antilles (intégré dans Groupama Antilles-Guyane), la moyenne entre les facteurs d'émissions de la Guadeloupe et la Martinique ;
- pour les consommations de vapeur et d'eau glacée, la direction communication interne et RSE a utilisé une moyenne des différents facteurs fournis par l'ADEME pour les villes dans lesquelles Groupama est implanté ;
- pour les déplacements en avion, la direction communication interne et RSE a utilisé le facteur d'émission d'un trajet de capacité moyenne et de distance moyenne (de 100 à 180 sièges et de 2 000 à 3 000 km). Le ratio utilisé pour la conversion des dépenses en euros en km est de 0,11 (ADEME) ;
- pour les déplacements en train en France, la direction communication interne et RSE a utilisé comme facteur d'émission la moyenne du train grande ligne en France et ce facteur prend en compte l'amont, car la différenciation n'était pas possible pour les autres pays. Le ratio utilisé pour la conversion des dépenses en euros en km est de 0,16 (ADEME).

Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- › taux d'absentéisme en France = Nombre de jours ouvrés d'absence / [effectif moyen mensuel CDI & CDD * (nombre jours ouvrés payé d'un contrat soit 262 JO)]. Les données de Groupama Life Express ne sont pas incluses dans ce calcul ;
- › taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1 000 000 / heures théoriques travaillées annuelles ;
- › taux de gravité des accidents = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1 000 / heures théoriques travaillées annuelles ;
- › le nombre de jours d'arrêts maladie n'inclut pas les longues maladies ;
- › taux de formation : pour ce calcul ont été retirés les effectifs des entreprises n'ayant pas remonté d'information (GOM, Groupama Life, SPSE).

Précision sur les missions de prévention

Depuis 2016, l'indicateur ne porte plus sur un nombre de journées de missions mais sur un nombre de missions, pour faciliter la comptabilisation des missions par les entreprises.

Précision sur le calcul des taux de formation RGPD

Cet indicateur a été introduit en 2020. Il est égal au nombre de formations RGPD terminées / effectif des nouveaux entrants de l'année N.

Données sur les actifs IR/ISR

Critères de définition des fonds :

- › un prérequis : les portefeuilles doivent intégrer systématiquement la prise en compte des Risques de Durabilité. Nous distinguons : 2 types de risques ;
- › les « Grands Risques ESG » : ce type de risque, notamment les risques de controverses, sont suivis par nos équipes depuis 2014 ;
- › parallèlement les portefeuilles doivent respecter la politique d'exclusion charbon mise en place en 2019 et rendue progressivement plus exigeante ;
- › un comité dédié, présidé par le Directeur des risques de GAM vérifie le respect de ces contraintes.

Au-delà de ces prérequis, sont considérés comme encours ESG les portefeuilles classés Article 8 ou 9 par la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure) :

- › les encours classés Article 8 correspondent à des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Nous retrouvons notamment classés dans cette catégorie 26 de nos 27 fonds labellisés au label public ISR, ainsi qu'un fonds labellisé France Relance ;
- › les encours classés Article 9 correspondent à des produits ayant pour objectif l'investissement durable. Il s'agit d'une exigence très restrictive chez Groupama Asset Management : seuls les portefeuilles investissant significativement dans les green bonds (obligations vertes) sont classés dans cette catégorie. Nous retrouvons dans cette catégorie un fonds labellisé au label ISR public ainsi qu'un fonds labellisé au label Greenfin.

3. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 La Défense CEDEX

Aux adhérents,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Groupama Assurances Mutuelles, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées de manière volontaire dans le rapport de gestion en référence aux dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce en référence aux dispositions de l'article L. 310-1-1-1 du Code des assurances qui renvoie à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration :

- › de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- › d'établir une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- › ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- › la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- › le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- › la sincérité des informations prévues par l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- › la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 10 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment au siège les directions RSE, investissement, services logistiques, études techniques, marketing et distribution client, ressources humaines, et au niveau des caisses régionales les directions du Secrétariat Général et institutionnel, les directions RH et services généraux.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- › nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- › nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe 1. Pour certains risques (défaillance dans les moments clés du cycle de vie de la relation client, défaut de conseil, non prise en compte du facteur environnemental / climat dans les investissements, prise en compte de l'environnement et du climat dans les offres et la politique de souscription), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- › nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- › pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- › nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris la Défense, le 18 mars 2022

L'organisme tiers indépendant

Mazars SAS

Jean-Claude Pauly
Associé

Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

ANNEXE 1

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- › Employabilité / adaptation des compétences
- › « Bien travailler ensemble »
- › Parité
- › Qualité du conseil
- › Satisfaction client
- › Besoins de protection (couverture d'enjeux sociétaux)
- › Protection des données des assurés
- › Prise en compte de l'environnement et du climat dans les investissements
- › Prise en compte de l'environnement et du climat dans les offres et la politique de souscription
- › Prévention de la corruption, du trafic d'influence et de l'évasion fiscale
- › Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)

Entités auditées et indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Thématique	Indicateur
Employabilité/Adaptation des compétences	Taux de collaborateurs formés
« Bien travailler ensemble »	Taux d'absentéisme
Parité	Taux de femmes cadres dirigeants
	Taux de femmes cadres
Besoins de protection (Couverture des enjeux sociétaux)	Taux de personnes sensibilisées en externe (clients ou non-clients) et en interne à des actions de prévention
Éthique des affaires (Formation à la prévention de la corruption ; formation à la LCB/FT)	Taux de collaborateurs formés en e-learning à l'Éthique et la lutte contre la corruption
	Nombre de collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment (sensibilisation)
Satisfaction client	Note sur 20 pts sur des critères relationnels
	Gestion des sinistres : Taux de Satisfaits et de Très Satisfaits
« Bon conseil » (Qualité du conseil)	Taux d'affaires en gestion déléguée ou préconisée
Prise en compte de l'environnement et du climat dans les investissements	Taux des actifs gérés avec critères ESG
Prise en compte de l'environnement et du climat dans les offres et la politique de souscription	Taux d'évolution du nombre de contrats « petit rouleur »
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> › Taux d'évolution des émissions carbone du Groupe › Déplacement professionnels (véhicules, train, avion) › Consommation d'énergie (Électricité, Gaz, Fioul, Chaleur, Eau glacée) › Émissions de gaz à effet de serre
Risque lié à la protection des données des assurés	Taux de nouveaux collaborateurs formés au RGPD